



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

RESTREINTE

16289

25 Mars 1987

Français

Assistance à la relance des PMI Tchadiennes

Projet DP/CHD/83/028

Tchad

Rapport sur la revalorisation des Cuirs et Peaux Bruts

D'après l'étude de M A. Benoit

Consultant de l'ONUDI

Etabli pour le Gouvernement tchadien par
l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,
organisation chargée de l'exécution pour le compte du Programme
des Nations Unies pour le développement

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Vienne

Le présent rapport n'a pas été fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle

Chapitre IV

*Etude sur la possibilité de récupération
tout ou partie du Matériel S.I.V.I.T. à Sarh*

<i>Abattoirs Frigorifiques</i>	<i>27</i>
<i>" "</i>	<i>28</i>
<i>" "</i>	<i>29</i>
<i>" "</i>	<i>30</i>
<i>" "</i>	<i>31</i>
<i>" "</i>	<i>32</i>
<i>" "</i>	<i>33</i>
<i>" "</i>	<i>34</i>
<i>Expertise de la Tannerie - Megisserie de Sarh ...</i>	<i>35</i>
<i>" " " " ...</i>	<i>36</i>
<i>Fabrique de Chaussures de Sarh</i>	<i>37</i>
<i>Conserverie de Viande</i>	<i>38</i>
<i>" "</i>	<i>39</i>
<i>Fabrique de BOites Metalliques</i>	<i>40</i>

Chapitre V

Etude pour la Création d'une Tannerie à N'Djamena

<i>" " " "</i>	<i>41</i>
<i>" " " "</i>	<i>42</i>
<i>" " " "</i>	<i>43</i>
<i>" " " "</i>	<i>44</i>
<i>" " " "</i>	<i>45</i>
<i>" " " "</i>	<i>46</i>

Chapitre VI

Redéfinir le Cadre de Travail des Sociétés

<i>Tchad-Cuirs et Sotera</i>	<i>47</i>
<i>.....</i>	<i>48</i>
<i>Organisation de la Collecte</i>	<i>49</i>
<i>.....</i>	<i>50</i>
<i>.....</i>	<i>51</i>

Chapitre VII

<i>Formation du Personnel pour la Collecte</i>	<i>52</i>
<i>Formation du Personnel pour la Tannerie</i>	<i>53</i>
<i>.....</i>	<i>54</i>

	<u>Pages</u>
<u>Conclusions et Recommandations</u>	
Conclusions	55
Recommandations	56
 Note Explicative	 57
 Personnes rencontrées, Organismes et Entreprises visités	 58
.....	59
.....	60
 Annexe I <u>Résumé des Statistiques</u>	 61
<u>Statistiques fournies par la Direction du Service de l'Elevage :</u>	
Annexe II Effectif du Cheptel estimatif	62
Annexe IIbis Evolution du Cheptel	62 Bis
Annexe III Abattages contrôlés à N'Djamena (Farcha) et les six circonscriptions	63
Annexe IV Détail des Abattages par Circons- criptions	64
Annexe V Estimation du disponible exploi- table	65
Annexe VI Exportations contrôlées 1985, Bovins	66
Annexe VII Exportations contrôlées 1985, Ovins et Caprins	67
Annexe VIII Evolution du Cheptel de 83 à 86 ...	68
Annexe IX Demande Financement pour Farcha Appareillage Dépouille mécanique ...	69
.....	70
.....	71
Annexe X Ordonnance créant TCHAD-CUIRS	72
.....	73
Annexe Xbis Rapport de Monsieur A. ISAMBOURG ..	74
Annexe XI Projet SOTERA	75
.....	76

Complexe S.I.V.I.T. à Sarh :

<i>Annexe XII</i>	<i>Inventaire Tannerie</i>	<i>77</i>
<i>Annexe XIII</i>	<i>Rapport de Monsieur Jean CONSTANT</i>	<i>78</i>
	<i>.....</i>	<i>79</i>
	<i>.....</i>	<i>80</i>
<i>Annexe XIII Bis</i>	<i>Rapport Monsier Jean CONSTANT</i>	<i>81</i>
	<i>.....</i>	<i>82</i>
<i>Annexe XIV</i>	<i>Inventaire Fabrique de Chaussures</i>	<i>83</i>
<i>Photos :</i>	<i>Visites à Dourbali et Massaguet</i>	<i>84</i>
" :	" à Massakory et Ligna	85
" :	" à Abéché et Sarh	86
" :	Tannerie S.I.V.I.T. à Sarh	87
" :	" " " "	83
" :	Visites de Fabrique de Conserves à SARH, et Stock Cuirs secs	89
" :	Stock Cuirs secs, et Visite à Moundou, (séchage des Cuirs)	90
" :	Visite à Moundou, gros plan sur un Cuirs, et dépeçage d'un Mouton	91

=====

INTRODUCTION

L'élevage occupe une place très importante dans l'Economie Nationale du Tchad. Il s'agit d'un Pays à vocation pastorale. L'élevage représente 16 % du Produit Intérieur Brut (P.I.B.). Il occupe environ 40 % de la Population active, et fournit, environ, 30 % des Exportations.

Les Exportations sont essentiellement constituées par la vente de Bovins sur pieds vers les Pays voisins (environ 375.000 Têtes), par contre, celles des viandes, sont arrêtées par suite de la concurrence des viandes congelées en provenance des Pays de l'Amérique Latine et de la C.E.E. Les abattages des Abattoirs Frigorifiques de Farcha sont, de ce fait, limités aux besoins de la consommation intérieure.

Les Cuirs bruts provenant de cet abattoir et de tous ceux du pays, ainsi que les Peaux brutes de Chèvres et Moutons, font l'objet de cette étude dont le but est d'améliorer la situation présente et de définir les mesures à prendre pour faire redémarrer ces activités qui, une fois réparties, permettront la relance du commerce local et international et surtout, la création de la petite ou moyenne industrie de transformation du cuir.

Les exportations en l'Etat Brut pour l'usage de la Tannerie Européenne qui étaient très importantes, il y a quelques années, sont devenues presque nulles pour les Cuirs de Bovins, et réduites, de plus de la moitié, pour les Peaux d'Ovins et Caprins.

Au cours de ce rapport, nous nous référons à diverses statistiques fournies par la Direction Générale du Ministère de l'Elevage et de l'Hydraulique Pastorale, et à diverses Photocopies de Documents, recueillies dans les Archives de SARH, qui figurent sur les Annexes.

C H A P I T R E I

A - LE CIRCUIT DE LA COLLECTE DES CUIRS ET PEAUX

La Collecte des Cuirs et Peaux Bruts n'est pas organisée sur l'échelon National. On distingue, cependant, deux formes de collectes :

1 - Les Peaux provenant du bétail abattu dans les abattoirs, surtout les Bovins.

Dans la plupart des cas, les propriétaires des animaux ou les éleveurs, vendent leurs bêtes aux bouchers. En général, il s'agit de petits propriétaires, qui apportent deux ou trois Bovins à la fois.

Les bouchers ont leur propre clientèle, surtout des particuliers qui achètent ; ce sont des petits exportateurs, le plus souvent, pour les Cuirs de Bovins, les ventes sont faites à des commerçants Camerounais et surtout, à des marchands Nigériens, qui ne sont pas difficiles pour la qualité.

Le solde, aussi bien, Bovins Ovins et Caprins, est acheté par la SOTERA, Société d'Economie Mixte, qui les prépare et les vend, en général, à l'exportation.

2 - Les Peaux provenant des quartiers, de l'extérieur de N' Djaména, des Villes de la Brousse, en majorité, proviennent des abattages familiaux.

Ces Peaux, le plus souvent, Chèvres et Moutons, sont ramassées par de petits marchands locaux dans les villages, les jours de marchés, ils les gardent sans aucune préparation de conservation, pour composer quelques balles, et les apportent, ensuite, à la coopérative ou à leurs membres, qui sont établis à N'Djaména. Ils traitent les plus fraîches, qui sont les meilleures, pour les vendre à l'Exportation.

Il semble qu'il existe, à N'Djaména même, une assez forte concurrence entre ceux qui vendent au Nigéria et au Cameroun, et ceux qui exportent vers l'Europe.

Seules les Peaux de Chèvres et Moutons, sont actuellement exportées vers l'Europe, on distingue deux types de préparation :

- a - Type Boucheries : C'est à dire, Peaux propres, bien étirées et cadrées, dépouillées généralement par arrachement, dont souvent, meilleures que celles des Abattoirs.
- b - Les autres n'ayant pas la présentation ci-dessus, peaux non cadrées, chargées de graisse et de double chairs, etc, dont les résultats au tannage seront encore plus aléatoires, sont appelées " Peaux Ordinaires " ou " Peaux de Brousse ".

Les premières, se vendent sur les Marchés Européens, par contre, les deuxièmes sont généralement rejetées.

B - DEPOUILLE DES CUIRS ET PEAUX

La dépouille des animaux, en particulier, celle des Bovins, dans tous les Abattoirs, et même, à Farcha, laisse beaucoup à désirer, trop de trous et de coutelures rendent les Peaux difficilement utilisables pour le tannage.

Les méthodes, pour dépouiller les Peaux de Chèvres et de Moutons, sont différentes, surtout dans les Villages et en Brousse, la dépouille se fait, soit par arrachage soit par soufflage, quelquefois, les deux méthodes en même temps; ainsi, beaucoup de trous et de coutelures sont évitées. Il n'en est pas de même dans beaucoup d'Abattoirs Nationaux, où l'on trouve encore, beaucoup de Peaux d'Ovins et de Caprins, trouées et coutelées.

C - TRAITEMENT ET CONSERVATIONS DES CUIRS ET PEAUX

Actuellement, et depuis quelques années, en règle générale, les Cuirs et Peaux traités en vue de leur conservation, sont de très faible quantité. Pour les Peaux les Coopératives exportatrices poudrent les Peaux lors de leurs emballages, avec une poudre insecticide afin d'éliminer les insectes. Ce traitement est effectué, malheureusement un peu tardivement, d'où, efficacité très limitée.

D - CIRCUIT DE COMMERCIALISATION, PRIX, DEBOUCHES MARCHES INTERIEURS, EXPORTATIONS.

1 - Circuit de Commercialisation

Il est contrôlé par la SOTERA, Société d'Economie Mixte d'Intérêt Public, qui associe les Privés (49 %) et l'Etat (51 %). La SOTERA s'occupe de la vente du bétail sur pieds, et de la viande, du contrôle des exportations du bétail sur pieds, vers les Pays voisins. Il s'agit d'un Marché très important : environ 375.000 Têtes de Bovins, minimum par an.

La SOTERA exporte également des Cuirs et Peaux bruts, et délivre aux Exportateurs, les autorisations de sortie (licences d'exportations).

Les membres de la Ccopérative exportent soit, vers les Pays voisins, soit, vers l'Europe, mais, pour cette destination, seulement par Avion. Il y a deux membres de la Coopérative qui exportent des Peaux d'Ovins, Caprins, vers la France, l'Italie et l'Espagne.

Il y a également un courant d'exportation qui se fait à destination des Pays voisins, le Soudan, le Nigéria et le Cameroun. Il n'est pas possible d'en estimer les quantités, mais il semble bien que celles-ci soient importantes, et, il y a lieu de craindre qu'il s'agisse des meilleures Peaux qui partent, ainsi, d'Ati et d'Abeché, vers le Soudan et le Nigéria, aussi de N' Djamena et de Moundou vers le Cameroun et le Nigéria. Une fois dans ces Pays, les Pecux prennent la nationalité du Pays d'adoption, et sont exportées comme telles, vers l'Europe.

2 - Les Prix pratiqués sur le Marché Intérieur sont :

A l'achat aux petits Bouchers de brousse les prix varient selon la qualité et les régions.

. Dans le Secteur de Dourbali

- Prix indiqués :

Ovins FCFA 200 la Peau,

Caprins .. FCFA 150 la Peau,

Bovins ... FCFA 750 le Cuir.

. Dans le Secteur de Massaguet

Le Prix d'achat varie entre une fourchette de :

150 à 250 FCFA la Peau, suivant qualité et catégorie.

Mêmes indications pour Massakory.

. Dans le Secteur de Ligna

Les Prix d'achat à la Production seraient de :

Bovins FCFA 500/750 le Cuir

Chèvres et Moutons type Boucheries FCFA 200/250 la Peau

Chèvres et Moutons type Brousses.. FCFA 75/150 la Peau

Les prix à l'exportation vers les Pays voisins, si les Peaux sont achetées directement aux petits Bouchers, doivent être légèrement supérieurs à ceux payés par les membres de la Coopérative.

A ATI, par exemple, prix indicatifs payés :

Petits Bouchers :

Chèvres et Moutons FCFA 200/250 la Peau

Bovins FCFA 750/800 le Cuir

3 - Débouchés des Cuirs et Peaux

a) Marché Intérieur

Actuellement, le seul débouché National est vers l'Artisanat Local, qui est très répandu dans tout les Pays, mais la consommation est faible en rapport avec les possibilités du Pays.

Il existe, en effet, de nombreuses Tanneries employant des procédés de tannages " végétal " à " l'ancienne " ; elles occupent, de 2 à 7 personnes. Il y en a à N'Djamena même, au Centre Artisanal, une à Diguel, à environ 7 kms. de N'Djamena (Banlieu Est).

Il existe, également, de petits Centres de tannages à ATI et à ABECHÉ - ainsi que dans plusieurs autres Villes du TCHAD.

Près de toutes ces petites Tanneries Artisanales, il y a de nombreux artisans qui fabriquent, sacs, pochettes cartables, poufs, et même, des chaussures, type " Babouches ".

b) Marché Exportations

Celui-ci était très important, il y a quelques années, puis, à la suite des événements, cette activité a été complètement stoppée.

Une activité a recommencé depuis 1983, mais n'atteint que des quantités bien inférieures aux possibilités très importantes du TCHAD.

Pour les Bovins, la cause principale est la mauvaise ou très mauvaise dépouille du bétail, et l'absence de tout processus de conservation.

L'arrêt des activités à l'exportation, la très mauvaise dépouille, l'absence de procédés de conservations, sont, les trois Facteurs, par ordre d'importance, qui ont permis l'établissement d'un courant d'affaires très important, vers les Pays voisins, en particulier, le Nigéria, non pour l'emploi en Tanneries, mais pour la consommation humaine.

La vente, pour cette utilisation, sera difficile à enrayer, car elle est un facteur de facilité.

Les Acheteurs, en effet, ne tiennent pas compte de la mauvaise dépouille, et les vendeurs évitent d'arseniquer et de cadrer les Peaux, de plus, les prix payés pour cet usage, seraient assez élevés.

Les Marchés Internationaux qui s'intéressent encore aux Cuirs secs d'Afrique, tel que, l'Espagne, la France et l'Italie, pourraient très certainement s'y intéresser à nouveau. Mais, la basse qualité actuelle, le coût élevé des expéditions par Avion, et les activités Cuirs, actuellement difficiles, empêchent toute reprise, malgré un timide essai en 1985.

Pour les Peaux de Chèvres et de Moutons, le problème est moins une question de qualité qu'une question de quantité. Les membres de la Coopérative se plaignent, en effet, de recevoir des départements, très peu d'approvisionnements.

Il semble donc se confirmer que beaucoup de Peaux, parmi les meilleures, sont expédiées vers les Pays voisins, mais, il s'avère impossible de donner une idée de l'importance.

Prix à l'Exportation, Via N'Djaména, par Avions :

Valeur FOB N'Djaména :

. Moutons.. FCFA 800	Francs Français.. 16,00 le Kg
. Chèvres.. FCFA 900	Francs Français.. 18,00 le Kg
. Cuirs.... FCFA 450	Francs Français.. 9,00 le Kg

Il y a lieu d'ajouter le Frêt qui s'élève à
FCFA 215 + Frais et Taxes.

C H A P I T R E I I

REVALORISATION DE LA MATIERE PREMIERE =====

Pour améliorer la qualité des Cuirs bruts, il est nécessaire d'éliminer, sinon la totalité, mais le maximum possible, les trous et coutelures pour rendre aux Cuirs, et aux Peaux, une meilleure possibilité d'utilisation en Tanneries.

Les Peaux d'Afrique, en général, ont des défauts propres aux Pays où les animaux vivent : griffes par ronces, coups de cornes, plaies et blessures de toutes sortes, contre lesquelles on ne peut rien ou pas grand chose. Par contre, les défauts occasionnés par l'homme, peuvent être, en grande majorité, éliminés. (A titre d'exemple, dans un passé encore récent, les Bovins étaient très marqués " au Fer ", méthodes utilisées par les éleveurs pour reconnaître leurs bétails. Cette pratique a presque disparue, dans la plupart des Pays d'Afrique). Il y a donc lieu de faire l'effort nécessaire pour éliminer les coutelures et les trous effectués lors du dépeçage des bêtes. Il y a lieu de procéder systématiquement, à l'arsenicage et au cadrage des Cuirs, dès l'abattage, puis, les faire ensuite, sécher, sous hangars-séchoirs.

Les méthodes de préparation doivent être appliquées pour tous les Abattoirs équipés, et pour tous le bétail qui y est abattu (Bovins), et chaque fois, que cela est possible, aux Ovins et aux Caprins.

Pour les Abattoirs de Farcha, la rénovation doit être effectuée rapidement, tout au moins, pour la " première tranche des travaux " .

Cette rénovation ne prévoit la réfection de l'appareillage à dépouille mécanique, que dans la deuxième tranche. Il apparaît indispensable d'incorporer cet outillage dès la première tranche des travaux.

Ces travaux, doivent permettre une amélioration rapide de la qualité des Cuirs et Peaux provenant de cet Abattoir.

Pour les quatorze Abattoirs Nationaux, il y a lieu de remettre en service, rapidement, aux moindres frais, toutes les Installations existantes. Pour les autres Abattoirs, il s'agit de procéder par étapes, en fonction des crédits, et par ordre d'importance.

Pour les Peaux de Chèvres et Moutons abattus aux abattoirs, il faut faire comprendre aux Bouchers qu'ils doivent faire des efforts pour éviter les trous, etc ...

Il est dans l'intérêt même des Bouchers, d'améliorer la dépouille, de soigner la préparation des Peaux, et la conservation, ainsi que le séchage sur cadres sous hangars, et, de toute façon, à l'ombre. Ce qui leur permettra d'obtenir un prix plus élevé dès que la réhabilitation de la qualité aura été constatée par les Tanneurs Européens.

A défaut de pouvoir arseniquer les Peaux de Chèvres et Moutons, il est indispensable de les sou-poudrer avec un insecticide efficace pour lutter contre les insectes et la vermine.

Pour les Peaux de Brousse, ce sont les collecteurs locaux qui doivent formuler les mêmes indications aux Paysans et aux petits Bouchers des Villages.

C H A P I T R E I I I

Il a été visité, avec notre Homologue, l'Inspecteur Vétérinaire, Mr. KAYANGAR, tous les Services Administratifs et Organisations concernés par les Activités Cuir et Peaux dont la liste figure dans le présent document.

Il a été également effectué divers voyages à travers le Tchad, au cours des deux périodes de la Mission, soit :

- Voyage à Dourbali - environ 105 Km au Sud-Est de N' Djaména.

Il a été rencontré, sur le terrain, l'Agent Technique de l'Elevage, Chef de Poste, Mr. Montena DJODE. Cette localité dispose d'un Abattoir qui fait partie des 14 Abattoirs Nationaux. Il est équipé d'un hangar-séchoirs, avec quelques Cadres, et d'un bassin d'arsenicage. Ces Installations nécessitent quelques travaux d'entretiens, pour remise en état, ces installations n'étant pas utilisées depuis quelques années.

Cette localité dispose d'un petit Centre Artisanal, avec Tannerie locale, travaillant quelques dizaines de Peaux, par mois.

- Voyage à Massaguet - environ 80 Kms à l'Est de N'Djaména

Il a été rencontré, sur le terrain, l'Agent Technique de l'Elevage, Chef de Poste, Mr. ABAITOU DJI Yalngar.

Pas d'abattoirs, seulement une aire d'abattage, à même le sol (sans toit) pratiquement sans eau.

Rien pour préparer les Peaux. Elles sèchent à même le sol, sauf les Peaux de Chèvres et Moutons, séchées sur corde, chez le seul collecteur local. Pas de Tannerie Artisanale.

- Voyage à Massakory - environ 160 kms Nord de N'Djaména

Il a été rencontré sur le terrain, le Chef de Secteur, Mr. Bongar Nadjinam, Ingénieur des Sciences Appliquées.

Cette Ville dispose d'un Abattoir National, avec équipements correspondants, ainsi qu'une réserve d'eau, avec petit château d'eau métallique (eau par forage), hangars-séchoirs, et bassins d'arsenicages, inutilisés et nécessitant des travaux de remise en état.

Environ 18 Kms avant cette Ville, se trouve le " Ranch Bachoum " qui appartient à la SOTERA. Il s'y pratique l'élevage des Bovins (environ 622 Têtes) ; le bétail est abattu à N'Djaména à Farcha.

Il y a plusieurs marchands-collecteurs qui expédient les Peaux sur N'Djaména.

- Voyage à Ligna - environ 35 Kms de N'Djaména vers le Sud-Est.

Il a été rencontré, sur le terrain, Mr. BAB DINOAGUTEIN, Infirmier Major, Responsable de l'Abattoir. Cette localité ne dispose que d'une aire d'abatage, en plein air, sans aucun équipement.

Les Cuirs sont très troués et coutelés, et ne reçoivent aucune préparation. Ils sont séchés sans nettoyages apparents, à même le sol, et au soleil.

Les Pecux de Chèvres et Moutons seraient mieux dépouillées, mais, également, aucun processus de conservation n'est effectué.

- Voyage à Ati - à environ 450 Kms de N'Djaména - Voyage Par Avion.

C'est le Préfet du Département de Batha qui nous a reçus à la Préfecture, et dans sa Résidence.

Cette région est une zone d'élevage avec transhumance, avec un important cheptel, surtout, Ovins et Caprins.

Ati est équipée d'un Abattoir couvert, avec hangar-séchoirs ainsi que bassin d'arsenicages. Mais, seul l'Abattoir est opérationnel. Les autres Installations nécessitent quelques travaux, peu importants, de remise en état, ainsi que la fourniture des cadres.

Il s'agit d'un des 14 Abattoirs Nationaux. Les Cuirs de Bovins ne sont plus cadrés, et ne reçoivent aucun processus de conservation.

Les Ovins et Caprins sont, par contre, dépouillés traditionnellement, avec usage minimum du couteau, et, généralement, correctement séchés sur cordes.

Les Peaux sont achetées, et partent, semble-t-il, en majorité vers le Nigéria. Ati possède un Centre Artisanal avec une petite Tannerie Traditionnelle, et fabrique des objets de Cuirs.

- Voyage à Abeche, par Avion - située à environ 400 Kms à l'Est d'Ati, et à environ 100 kms de la Frontière du Soudan.

Nous avons été reçus par Monsieur M'BAILAO MIABE, Préfet Adjoint du Département de OUADDAI qui nous a réservé le meilleur accueil.

Nous avons, également, rencontré, sur le terrain, le Chef de Secteur Vétérinaire Mr. Naoro Passeri, Ingénieur des Techniques de l'Elevage, qui nous a conduits aux Abattoirs, chez les bouchers, et les ramasseurs collecteurs de Peaux.

L'Abattoir, est situé, maintenant, dans l'agglomération, cette dernière s'est étendue. Il s'agit d'un bâtiment couvert, avec dallage en ciment, mais, l'ensemble a beaucoup souffert, ces dernières années.

Un hangar-séchoirs, avec bassin d'arsenicages du même type que ceux des Abattoirs Nationaux, a été construit depuis longtemps (1966) en dehors de la Ville à environ 800 m de l'Abattoir actuel.

Il paraît préférable de prévoir la construction d'un nouvel Abattoir à côté du hangar-séchoirs, et de remettre en état ce dernier.

Il n'y a pas d'eau. Il faut prévoir un forage avec pompe à mains, et réservoir de stockage.

Ces travaux permettront la reprise de la préparation des Cuirs et Peaux bruts et la commercialisation des Cuirs, sous réserve de l'amélioration de la dépouille.

Il s'agit d'une région à forte densité d'élevage, avec une grande proportion de petits ruminants.

Comme à Ati, les éleveurs sont conscients de la valeur du bétail et de la Peau, aussi, Chèvres et Moutons sont généralement bien dépouillés, et séchés correctement.

Il paraît certain, malheureusement, que la plus grande majorité des Peaux part, vers le Soudan dont la frontière est à environ 100 Kms.

Un membre de la coopérative nous a montré à N'Djaména, un lot de Chèvres d'Abéché. Il s'agissait de Peaux fraîches, bien préparées, de bonne qualité, mais aucune protection contre les insectes n'avait été faite au départ.

Abéché possède un Centre Artisanal assez important avec plusieurs artisans, tanneurs, ayant une production de bonne qualité, et des marchands qui fabriquent eux-mêmes des articles en cuir.

Durant la deuxième phase de cette Mission, il a été visité, avec notre Homologue Monsieur KAYANGAR, le Complexe industriel de SARH, et MOUNDOU.

- Voyage à SARH : Par Avion, situé à environ 600 Kms. au Sud-est de N'Djamena, fait l'objet du Chapitre IV.

- Voyage à MOUNDOU : Par Avion, Préfecture du Logone Occidental, situé à environ 350 Kms. à l'Ouest de Sarh et à environ 500 Kms. au Sud de N Djamena sur les bords du Logone en direction de la frontière avec le Cameroun.

C'est Monsieur MIANGAR DOUBRE, Préfet du Logone Occidental qui nous a reçu à la Préfecture.

C'est le Chef de Circonscription et le Chef de Secteur qui nous ont conduit aux Abattoirs et ont organisé une réunion avec les membres de la Coopérative.

Moundou est équipé d'un abattoir couvert avec Hangar-séchoirs et bassin d'arseniquage, le tout en très mauvais état, mais seul l'abattoir est utilisé (Abattoir type des 14 Abattoirs Nationaux). Il dispose de l'eau de la ville, mais il n'y a pas assez de pression, donc pas possible de laver les Cuirs après l'abattage.

Cet Abattoir est situé en Ville près du fleuve Logone, à proximité de l'Ecole et du Marché. Il paraît nécessaire de déplacer l'ensemble de ces installations hors de la Ville.

Les seules statistiques obtenues concernent l'Année 1986 :

- Bovins abattus	= 3387
- Petits ruminants	= 5074

Pas de statistiques pour l'Exportation.

La dépouille des Bovins est mauvaise : pas de lavage, nettoyage des Cuirs qui sont étendus à même le sol pour séchage.

Par contre, lors de la visite de l'Abattoir, il a été possible d'assister à la dépouille d'un Mouton, celle-ci était effectuée par soufflage avec une pompe type bicyclette, d'où emploi très limité du couteau, mais aucun processus de conservation n'est fait.

Il a été possible de rencontrer cinq membres de la Coopérative sur 20 qu'elle groupe.

Les Cuirs partent tous vers le Nigéria pour la consommation où ils seraient payés CFA 3.500 la pièce.

Les Peaux de Chèvres et de Moutons vont également vers le Nigéria, mais il n'a pas été possible de connaître les prix pratiqués. Il a été conseillé aux Coopérateurs d'expédier leurs Peaux vers N'Djamena.

L'amélioration de la qualité dépend donc de la Construction d'un nouvel Abattoir, avec Hangar-séchoirs, et bassin d'arseniquage, selon type précédemment préconisé, avec de l'eau en abondance.

ABATTOIRS EN REPUBLIQUE DU TCHAD
=====

A - Deux Abattoirs Frigorifiques

- Abattoirs de Farcha (Banlieu Ouest de N'Djaména)
: Voir annexes.
- Abattoirs de SIVIT (Sarh - Département de Moyen
Chari) (sera visité lors de la 2ème phase de
cette Mission).

B - Quatorze Abattoirs Nationaux

Tous financés en 1966 par l'Aide Américaine.
Ils sont tous conçus sur les mêmes principes : il
s'agit d'Abattoirs couverts, équipés de bassins
d'arsenicages, avec hangars-séchoirs. Chacun d'entre
eux est équipé pour recevoir 96 cadres pour sécher
les Cuirs - et de piquets pour recevoir, à sécher
sur fils, environ 300 Peaux.

Tous les Abattoirs sont fonctionnels, bien
que, dans la plupart des cas, des travaux d'entretien
s'imposent.

En ce qui concerne les hangars-séchoirs, et
bassins d'arsenicages, ils ne sont plus en service
depuis plusieurs années.

Leur remise en activité, nécessitera quelques
travaux d'entretiens, et le remplacement des cadres
métalliques, car, dans la plupart des cas, les cadres
manquent.

Ces cadres, devront être refaits à " l'Identi-
que " pour permettre leurs positionnements dans les
hangars-séchoirs sur les crochets prévus à cet effet.

Voici la liste de ces 14 Abattoirs Nationaux munis de ces équipements :

- Abéché
- Am-Timan
- Ati
- Biltine
- Binder
- Bitkine
- Dourbali
- Koudjourou
- Massakory
- Mongo
- Moundou
- Moussoro
- N'Gama
- Oum-Hadjer

Le Tchad dispose également de 77 Abattoirs Publics, ou Aires d'abattages. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'un terrain d'abattages, sans toiture, sans dallages, sans réserves d'eau, et aucun équipement pour nettoyer, arseniquer et cadrer les Peaux pour les faire sécher.

Il paraît nécessaire de prévoir le remplacement progressif de ces Aires d'abattages, par Abattoirs, Hangar-séchoirs, bassins d'arseniquages conformes à ceux équipant les 14 Abattoirs Nationaux.

En prévoyant lors de la construction, les toitures des hangars-séchoirs très nettement débordantes, avec avant-toit, pour empêcher les pluies d'y pénétrer, il faut prévoir également le niveau du sol des Abattoirs et des Hangar-séchoirs à environ 40 centimètres au-dessus du sol, avec drainages suffisants, et une très légère pente pour diminuer l'humidité en saison des pluies.

Ce programme de remplacer les Aires d'abattages par des Installations rationnelles devra se faire progressivement, en commençant par les Villes ou Agglomérations ayant les abattages journaliers les plus importants.

Il est important de savoir que beaucoup d'abat-
tages sont faits en dehors des Abattoirs. Un effort consi-
dérable doit être fait pour que cette pratique cesse pro-
gressivement afin de permettre un meilleur contrôle sanitaire
du bétail, et de la viande, la récupération des Peaux qui
intégreront le circuit normal et augmenteront d'autant la
collecte des Cuirs et Peaux, et de là, l'Industrie Nationale
et l'Exportation. Ce résultat devrait nécessiter la prévi-
sion, dans un plus ou moins proche avenir, une extention
des Abattoirs, des hangars-séchoirs et bassins d'arsenicages.

Il faut également étudier le problème de l'eau,
qui, dans la plupart des cas, manque ou est en quantité
insuffisante. Les Abattoirs et la préparation des Cuirs et
Peaux nécessitent beaucoup d'eau. Il faut donc envisager
partout où cela sera nécessaire, des forages avec réservoirs
de stockage, et pompes à bras.

ABATTOIRS FRIGORIFIQUES DE FARCHA

Il s'agit d'un " Etablissement Public Industriel et Commercial, doté de l'autonomie financière ". L'Etablissement qui fait partie de la structure actuelle de l'Elevage a été mis en service au mois d'Août 1958. Il est situé à proximité du fleuve Chari à Farcha, banlieue ouest de N'Djamena.

Il est équipé de quatre chaînes d'abattages :

- Deux pour les Bovins
- Une pour les Porcs
- Une pour les Ovins et Caprins.

La capacité maximum a été prévue pour une production de environ 20.000 Tonnes de viandes par An. La production maximum atteinte depuis sa construction a été de 15.157 Tonnes en 1971.

Cet abattoir est équipé de 25 Chambres froides à capacités diverses :

- 5 à capacité maximum de 20 Tonnes
- 2 à capacité maximum de 12 Tonnes.
- 18 à capacité maximum de 5 Tonnes

soit une capacité totale de environ 214 Tonnes, ainsi que d'un Tunnel de congélation, ayant une capacité de 5 Tonnes par jour.

Cet abattoir est équipé de deux bassins d'arseniquages qui sont à proximité des hangars de séchages ne leur appartenant pas, mais inutilisés depuis plusieurs Années.

L'ensemble est bien conçu et paraît suffisant pour satisfaire les besoins de N'Djamena et sa région, tout en permettant l'Exportation de quantités importantes de viandes.

Ces abattoirs ont cependant besoin d'importants travaux d'entretiens et de rénovations. Une partie importante du matériel date de la création de ces établissements et doit être renouvelée.

Pour la réhabilitation complète des Abattoirs, il a été prévu :

- remise à neuf de l'installation frigorifique y compris l'Entrepôt frigorifique de 42 Tonnes installé à l'Aéroport International de N'Djamena. Une grande partie ne fonctionne plus.
- remise à neuf des quatre chaînes d'abattages.
- renouvellement du matériel d'abattage.
- installations de deux groupes électrogènes de secours.

Le Génie Civil doit remettre à neuf tous les bâtiments y compris les Installations d'arseniquages ainsi que la construction d'un hangar-séchoir, et la rénovation du local de la partie Usine de transformation des sous produits (abats).

Il est prévu l'acquisition de deux camions frigorifiques pour le transport de la viande.

Il a été établi un plan en trois phases de financement :

1ère Tranche :

Financée par la Caisse Centrale de Coopération Economique pour un montant de environ 190 millions de F CFA, elle concerne les points suivants :

- A - Renouvellement de environ 2/3 du matériel d'abattage .
- B - Remise à neuf de l'installation frigorifique et des compresseurs.
- C - Remise en état des principaux Bâtiments.
- D - Fourniture d'un groupe électrogène de secours
- E - Fourniture de deux camions frigorifiques pour transporter la viande.

Pour les points de A à D inclus, le financement est acquis, comme indiqué au début de ce paragraphe. Pour le point E, la demande a été formulée à l'Allemagne Fédérale, sans suite positive jusqu'à maintenant.

2ème Tranche :

Financement prévu par la Banque de Développement de l'Afrique Centrale, mais attend les résultats de l'étude en cours faite par la Banque Mondiale, sur la commercialisation des Produits Animaux. Cette tranche concerne les points suivants :

- AA - Solde du renouvellement du matériel d'abattage.
- BB - Remplacement des bascules.
- CC - Fourniture d'un deuxième groupe électrogène de secours.
- DD - Remise en état du Laboratoire.
- EE - Remise en état de l'Usine de traitement des sous-produits.

3ème Tranche :

- AAA - Solde remise en état des Batiments.
- BBB - Construction d'un Hangar de séchages des peaux.
- CCC - Annexe Abattoirs sanitaires.
- DDD - Projet d'un deuxième Forage d'eau potable.

Le Financement de cette troisième tranche n'est pas encore organisé.

Il y a lieu de signaler que la Direction Générale des Abattoirs de Farcha a décidé depuis peu de temps de recommencer à procéder au passage dans les Bassins d'arseniquages de quelques cuirs et de quelques Peaux de Chèvres et de Moutons.

Cette reprise concerne les Peaux les mieux dépouillées. Elle est de faible importance :

- environ 20 Cuirs par jour,
- environ 50 Peaux Ovins et Caprins par jour.

Il est recommandé de bien respecter le pourcentage minimum de sel d'arsenate de soude qui ne doit pas être inférieur à environ 2/3 Kgs. par 100 Litres d'eau, si l'on ne veut pas courir le risque de n'obtenir qu'une efficacité douteuse ou médiocre.

Le cadrage est aussitôt fait par la SOTERA.

La réfection de l'appareillage à dépouille mécanique n'est prévue que dans la deuxième tranche des travaux de rénovation, c'est à dire courant 1988.

Il paraît cependant indispensable d'inclure cet équipement dans la première tranche, afin de ne pas retarder d'avantage l'amélioration de la dépouille des Bovins, et le démarrage de la vente des Cuirs bruts à l'Exportation vers l'Europe.

De plus, la formation d'Agents Techniques pour la Collecte ne pourra être commencée que lorsque cet appareillage aura été mis en place.

En conséquence, le Ministre de l'Elevage a fait dès le 11 Février 1987 les démarches dans ce sens. (Voir Annexe IX).

S O T E R A

=====

La SOTERA est une Société d'Economie Mixte, d'Intérêt Public qui associe le Privé 49 % à l'Etat 51 %.

Le Capital social est de 179.150.000 F.CFA. Elle s'occupe de l'Exportation du bétail sur pied, de la viande et des Cuirs et Peaux bruts. Elle dispose dans la banlieue de la Capitale de vastes Hangars-séchoirs avec Bassins d'arsenicages près des Abattoirs de Farcha, où sont préparés et entreposés les Cuirs et Peaux bruts avant leurs Exportations.

La SOTERA a pour principal objectif le développement de l'Elevage, la commercialisation du bétail sur pied de la viande, et des sous-produits, tant sur le marché intérieur qu'à l'Exportation.
(Voir Page 4 : " Circuit de Commercialisation ").

Coopératives

Les Coopératives et Exportateurs s'occupant des Cuirs et Peaux ont été visités.

Monsieur Koulamallah Yusuf - B.P. 611 à N'Djamena est très actif. Il a plusieurs occupations, il n'a pas été possible de visiter ses Magasins de Peaux, il a cependant attiré notre attention sur les difficultés d'approvisionnement, sur la qualité médiocre des Peaux, sur les Taxes dont font l'objet les Exportations des Cuirs et Peaux, et le coût élevé du Frêt aérien, etc.

Le Dirigeant de la " Coopérative des Cuirs et Peaux " El-Hadj Ali Mahamat n'a pu être rencontré, par contre il a été possible de visiter ses magasins de Peaux. Peu de marchandises, qualité courante, traitement des Peaux avec une poudre insecticide.

La Coopérative de Traitement de Commercialisation des Cuirs et Peaux - B.P. 534 à N'Djamena, paraît la plus importante et la plus active. Divers membres de cette Coopérative étaient en train de préparer des lots pour l'Exportation, aidés par environ une dizaine de personnes occupées à échantillonner les Peaux (coupe des queues trop longues, et des bouts des pattes) - ainsi qu'à sélectionner les Peaux par catégories donnant ainsi une meilleure présentation des Peaux.

Chez cette Coopérative, il a été constaté que le soupoudrage des Peaux avec un insecticide était systématiquement effectué, afin de les protéger contre les insectes, et vermines.

Il nous a été présenté des Peaux de Chèvres de belles qualités provenant de la région d'Abeché, ils en reçoivent seulement un millier par mois, sauf pendant la saison des pluies, où les arrivages sont arrêtés, alors que les Peaux de cette qualité pourraient être vendues en grande quantité. Ils sont obligés de les mélanger aux Peaux des Abattoirs de Farcha trouées et coutelées, aussi avec celles d'autres provenances, diminuant ainsi la qualité générale du lot en préparation.

Ils estiment également qu'il y a trop de frais fixés et taxes qui augmentent les prix de revient, ce qui rend leurs ventes d'autant plus difficiles qu'ils sont en concurrence aux achats avec des Marchands Nigériens et Camerounais venant à N'Djamena pour acheter, et ramener dans leurs pays en évitant semble-t-il de payer les frais et taxes.

Les Coopératives se heurtent aussi au coût du fret aérien (F CFA 215.- par Kg.) jugé trop élevé. Ils semblent faire de gros efforts pour améliorer la qualité générale et la présentation, par une sélection très stricte, il est à espérer qu'ils arriveront à atteindre leurs objectifs.

Artisanat

Le Centre Artisanal de N'Djamena dispose d'un vaste Magasin de vente dans le centre de la Capitale, où tous les produits de l'artisanat sont exposés, tissus, tableaux, bibelots en cuivre, bijoux, et naturellement divers en Cuirs, qui sont fabriqués en partie dans " l'arrière boutique " de ce magasin, le solde venant de divers points du Pays:

Durant cette visite, il a été possible de longuement parler avec le Directeur qui est un Technicien du Cuir, ayant fait des Etudes de Tanneur tant à Fez au Maroc, qu'à l'Ecole de Tannerie de Lyon. Il y aurait d'ailleurs plusieurs Techniciens supérieurs, Ouvriers spécialisés tant pour la Tannerie que pour la fabrique de chaussures, qui auraient été formés en Allemagne et en Tunisie lors du lancement du Complexe de Sarh, ces Spécialistes pourraient en partie être retrouvés en vue d'un recyclage éventuel. Ce problème sera repris dans le chapitre " Formation du Personnel ":

Fabriques de Chaussures :

Il existait avant les événements, deux petites Fabriques de chaussures, celles-ci, dirigées par deux Libanais qui auraient quitté le Tchad pour s'établir l'un à Douala, l'autre à Bangui.

C H A P I T R E IV

ETUDE SUR LA POSSIBILITE DE RECUPERATION
TOUT OU PARTIE DU MATERIEL S.I.V.I.T A SARH

La Société Nationale des Industries de Viandes du Tchad,
(S.I.V.I.T.).

Il s'agit d'une Société Anonyme dont le
Siège Social est à SARH, département du Moyen-Chari, en
bordure du fleuve Chari. Les Actionnaires sont :

- L'Etat Tchadien pour 80 %
- Sociétés Privées pour 20 %

L'ensemble industriel réalisé comprend :

- A) un Abattoir frigorifique
- B) une Tannerie - Mégisserie
- C) une Fabrique de chaussures
- D) une Fabrique de conserves de viande
- E) une Unité de fabrication de boîtes pour la conserverie.

A) - ABATTOIRS FRIGORIFIQUES :

Les travaux de construction ont débuté en
1958 pour se terminer à la fin de 1959.

Son fonctionnement avait commencé en 1960.
Cet Abattoir était conçu pour une production annuelle
de 1000 Tonnes. Elle aurait atteint en 1970 une production
de 1794 Tonnes.

De 1960 à 1968, l'Abattoir public, avait
une autonomie de gestion à laquelle s'ajoutaient en cas de
crise des subventions de l'état Tchadien.

Les Bouchers locaux étant les seuls usagers de l'établissement
dont les activités couvraient aussi bien les Exportations
de viandes réfrigérées, que les besoins de la consommation
locale.

A partir de 1968, l'Abattoir avait été absorbé par la S.I.V.I.T. Après la décision de fermer la S.I.V.I.T. au 27 Aout 1971 (Décision N° 67/AG/SOM/du 16.08.71, l'abattoir s'est vu abandonné à lui-même.

Depuis 1979, après 8 Mois d'inactivité, les Bouchers locaux ont repris à leur compte les abattages pour les besoins de la consommation locale.

Depuis 1983, le Service de l'inspection vétérinaire s'efforce de satisfaire aussi bien la consommation locale que de répondre aux exigences de l'Etablissement.

• Les Statistiques recueillies pour les Abattages de Bovidés sont très incomplètes, et ne couvrent qu'une petite partie des périodes ci-dessus, ci-après celles trouvées :

Abattages :

Année	1967	6680	Têtes
"	1968	8575	"
"	1969	6375	"
"	1970	13560	"
8 Mois de	1971	7940	"

Exportations de viande, essentiellement vers République Centrafrique, République du Congo, Gabon, etc... se sont élevées pour cette même période :

					Production totale
Année 1967	463.136 Kgs.	env. 44 % de	=	1.036.103	Kgs.
" 1968	664.470 "	env. 49 % de	=	1.342.995	"
" 1969	378.902 "	env. 43 % de	=	888.239	"
" 1970	1.050.946 "	env. 59 % de	=	1.778.663	"
8 Mois de 1971	731.811 "	env. 70 % de	=	1.050.719	"

Abattages S.I.V.I.T. :

<u>Année</u>	<u>Bovins</u>	<u>Petits ruminants</u>
1984	4.270	6.983
1985	6.891	4.051
1986	6.310	4.492

Abattages SARH (S.I.V.I.T. + Badara + Banda - Sonasut)

<u>Année</u>	<u>Bovins</u>	<u>Petits ruminants</u>
1985	6.920	4.053
1986	6.538	4.599

Cuir et Peaux Bruts

Exportations contrôlées - Poste vétérinaire SARH

<u>Année</u>	<u>Bovins</u>	<u>Petits ruminants</u>
1985	11.940	9.217
1986	2.950	8.020

I - Description sommaire des Installations d'Origine :

1. Bâtiment Principal

a) - Hall d'abattage composé de :

- 1 Salle de saignée
- 1 Salle d'habillage
- 1 Local pour le service d'inspection.

b) - Section frigorifique composé de :

- 1 Sas d'entrée de env. 90 M3
- 1 Chambre de prés-réfrigération de env. 360 M3
- 1 Chambre de conservation n° 1 de env. 200 M3
- 1 Chambre d'abats de env. 60 M3
- 1 Chambre des consignes de environ 60 M3
- 1 Chambre de sortie de env. 60 M3
- 1 Chambre de conservation n° 2 de env. 200 M3
- 3 Petites chambres froides (à louer) d'une capacité de env. 50 M3 chacune soit env. 150 M3
- 1 Couloir de sortie de env. 170 M3.

c) - *Salle des Machines avec bureau vitré*

2. Bâtiment annexe

- *Triperie, avec trois salles*
- *Hall d'abattage Porcs et Chevaux*
- *Abattoir Sanitaire*

3. Réseau d'égouts

se déversant au Fleuve ?

4. Parc à Bétail pour Bovins

d'une capacité de env. 100 à 150 Boeufs.

5. L'alimentation en eau de l'Abattoir, disposait d'une Installation complète :

- *Station de pompage comprenant :*
 - . *Un forage, avec pompe immergée,*
 - . *Un abri métallique,*
 - . *Un Château d'eau métallique de env. 35 M3*
 - . *Installation d'épuration,*
 - . *Une Motopompe.*

6. Matériel d'équipement de l'Abattoir

- *1 Box d'abattage pour gros Bovins*
- *1 Poste de levage et mise sur rail (1 Treuil à main)*
- *1 Poste de décrochage et de descente (1 Treuil à main)*
- *1 Bascule aérienne avec impression du poids sur tickets.*
- *5 Chariots doubles à "saignée" avec plafonnier d'accrochage de la Bête entière.*
- *175 Chariots (poulies) aériens pour gros bétail avec poulies.*
- *2 Palans avec bacs à "panses"*

7. Matériel d'équipement frigorifique

Deux Compresseurs SAMFI-MILAN, Type Sirio II
de 42.000 frigories..

Une Machine à glace avec pont roulant (80 rouleaux
de 25 litres).

8. Production d'Energie

Elle est assurée par deux groupes électrogènes
triphases 220/350/50 comprenant :

- Moteur Poyau Diesel 42 CV Type 4 P. 1 avec alter-
nateur Becquat 60 KVA - Sté. SERGO Paris.
- Tour de refroidissement
- Réservoir journalier GAS-OIL compris
- Une pompe électrique
- Une armoire électrique de régulation et de distribution.

Tels sont les Installations et Matériels
d'équipement mis en place, lors de la construction de
cet Abattoir.

Il a été possible de retrouver ces Informations
aux Archives restantes, beaucoup ayant disparues, et à
la coopération de Monsieur MADINANGAR GOTINGAR,
Responsable de l'Abattoir.

Les Installations de Hall d'abattage avaient
été trouvées par Monsieur ABDOULAYE Timothée, Directeur
Adjoint de l'Abattoir Frigorifique de Farcha, au cours
d'une étude faite en septembre 1971 comme archaïques et
devaient être modernisées pour répondre aux activités
de l'époque (exemple en 71. moyenne horaire de travail
neuf boeufs, alors qu'à Farcha, elle était de 35/40 boeufs).

Le réseau de bi-rails aériens desservant le
Hall d'abattage, le Frigorifique, la Triperie, et
l'abattoir sanitaire n'était pas pratique, et par endroits,
les rails ne communiquaient pas entre-eux, et constituaient
une rupture de la chaîne de travail.

Pas de Scie électrique, l'ouverture des Carcasses se faisait à la hache d'où fentes incorrectes et perte de temps.

II - La situation actuelle de l'Abattoir

L'ensemble de toutes les installations énumérées dans les paragraphes précédents à quelques rares exceptions près, ne sont plus en état de fonctionner. Voici le résumé :

1. Parcs à bétail (attente d'abattage)

Depuis leur détérioration, ces Parcs n'ont jamais subi de réparations d'entretiens, plus de planches, ni de grillages.

2. Hall d'abattage

- Le sol nécessite une réfection
- Le Box d'abattage demande une remise en état de fonctionner.
- La salle de saignée n'est plus équipée.
- La salle d'abattage nécessite entretien et modernisation.
- Le local de préposé d'abattoir à réparer.
- Le réseau du bi-rail est à revoir et à mettre en état de fonctionner normalement.
- Les trois treuils à main sont très souvent en panne.
- L'absence d'un treuil dans la salle de saignée oblige le Boucher à faire la saignée à même le sol.
- Les Bascules en panne depuis des Années demandent remplacement ou réparation.
- L'insuffisance des crochets retarde le travail.

3. Section frigorifique

Aucune Chambre froide ne fonctionne, l'installation est dans un tel état qu'elle nécessite une réfection complète.

4. Salle des Machines

Elles sont arrêtées, elles demandent toutes au minimum une révision générale et le remplacement de certaines pièces.

5. Triperic

Nécessité une révision des installations d'eau, etc..

6. Electricité

Tout le réseau qui à l'origine avait été fait normalement nécessite un contrôle, une révision générale et la réfection de la plupart des lignes.

7. Station de pompage

La pompe à réviser - réviser toute la tuyauterie où des fuites fréquentes sont constatées. Le Chateau d'eau a des fuites dans les tuyaux de montée et descente aggravant encore la détérioration de l'installation.

8. Abattoir sanitaire

Pas de treuil - activité arrêtée.

9. Maison d'habitation du Frigoriste

A revoir.

10. Réseau d'égouts

Il se déverserait dans le fleuve, il y a donc lieu de modifier cette installation et prévoir une Station d'épuration ou de brancher si possible sur la Station d'épuration existante.

11. Conservation des Peaux Brutes

Il existe une cuve d'arseniquage nécessitant quelques travaux, mais il faut prévoir la construction des cadres et d'un Hangar de séchage.

12. Bâtiments des Abattoirs

Ils sont en assez bon état, mais nécessitent une révision complète de la toiture, et cela, si possible avant la prochaine saison des pluies.

Il est nécessaire d'organiser un Plan de remise en état de l'Abattoir en étalant les travaux sur 3 à 5 ans, en fonction des Crédits.

Les Travaux de premières nécessités sont :

- Remise en état des Batiments et particulièrement rendre la toiture étanche.
- Restaurer ou renouveler le Matériel d'abattage du Hall principal y compris appareillage à dépouille mécanique (avec Compresseurs, etc ...).

Voir Annexe N° Xbis Mission de Monsieur A. ISAMBOURG,
Directeur Technique des Abattoirs de Farcha.

B) - EXPERTISE DE LA TANNERIE - MECISSERIE DE SARH :

Si pour l'Abattoir, nous avons pu trouver quelques documentations, il n'en a pas été de même pour la Tannerie.

Il apparaît de par les informations recueillies, que cette Tannerie a rencontré dès son départ de très sérieuses difficultés dues à des défauts techniques et de gestions (température de l'eau trop élevée pour le reverdissage, manque de certains produits chimiques, etc..). Cette Usine n'a donc que très peu fonctionné.

Il n'a pu être retrouvé dans les Archives qu'un " inventaire Tannerie " datant de Décembre 1974 (Annexe XII) et deux Rapports d'activité de Monsieur Jean CONSTANT, chef de fabrication Tannerie, l'un daté du 16 au 22.03.1975 (Annexe XIII) et l'autre du 27.03 au 08.04.75 (Annexe XIII bis).

Il a été procédé à une visite complète des trois Halls de cette Usine, et établi la liste suivante qui correspond approximativement à l'inventaire trouvé :

Hall I :

- Laboratoire, avec un tonneau pour essais - bureaux
- Salle de finition avec 7 Chambres de séchages.
- 3 Palissonneuses à roues dont deux hors d'usage.
- 1 Machine à mesurer type très ancien.
- 1 Compresseur.

Hall II :

- 14 bassins de reverdissages (à réviser) en maçonnerie.
- 8 Foulons de tannages (tonneaux) pratiquement hors d'usage.
- 1 Bascule
- 1 Dérayeuse N° 15965.
- 1 Essoreuse N° 15913.

- 1 *Cylindreuse* N° 15922.
- 1 *Machine à plaque* N° 16082.
- 1 *Metteuse au vent à tambours* N° 15921.

Hall III :

- 6 *Coudreuses* (mauvais état).
- 1 *Echarneuse pour Bovins* N° 15912.
- 1 *Echarneuse pour petites Peaux* N° 15923.
- 1 *Essoreuse*.
- 2 *Bascules*.
- 6 *Bassins de reverdissages en maçonnerie* (à réviser).

Toutes ces Machines sont de fabrication Allemande, elles sont, dans l'ensemble, relativement bien conservées, mais de conception ancienne, donc non utilisables dans une Tannerie moderne (une metteuse au vent, à main, une machine à mesurer, etc ..). Il y a lieu de signaler que quelques machines sont en état de marche. Les tonneaux sont de conception classiques, mais les bois sont disloqués en partie vermoulus et endommagés par les vers, donc inutilisables en l'état.

A noter que malgré cet important matériel, cette Usine n'était pas équipée d'une Machine à refendre, indispensable lorsqu'on tanne des Peaux de Bovins afin d'égaliser à l'épaisseur demandée. L'ensemble de ces 3 Halls couverts, représente une superficie de 3.150 M2.

Centrale électrique :

Deux Groupes électrogènes ont été enlevés par la Société Textile du Tchad à qui ils ont été prêtés; un troisième Groupe prêté à la Société Nationale Sucrière du Tchad.

L'alimentation en électricité est assurée par la S.T.E.E.

Il apparaît beaucoup trop onéreux d'envisager une remise en état de l'ensemble des Installations d'autant plus que si tel était le cas, on aurait un outillage dépassé, démodé. Il est donc déconseillé d'entreprendre une tentative de restauration.

Utiliser les Bâtiments en les équipants d'un outillage moderne, ne peut être envisagé, à cause de la faible quantité des abattages, et surtout la dégradation des Voies de communications qui ne permettent pas d'assurer une liaison routière régulière, en toutes Saisons, pourtant indispensable pour ravitailler la Tannerie en Produits chimiques et pour l'évacuation des Peaux travaillées.

Par contre, les Bâtiments sont bien construits et doivent être entretenus. Comme travaux urgents, il est recommandé une révision générale de la toiture avec remplacement des tôles arrachés, etc.. Il ne s'agit pas cependant d'un gros chantier. Ultérieurement, ces Bâtiments pourraient être utilisés pour créer une Ecole, ou mieux un Centre d'Apprentissage qui apporterait un peu d'animation à cette Région.

C) - FABRIQUE DE CHAUSSURES DE SARH :

Il n'a été vu que l'extérieur des Bâtiments, ceux-ci ayant été loués à la Société ESSO comme entrepôts.

Les Machines auraient été démontées et placées dans un local du Bâtiment fermé. Il n'a pas été possible d'en obtenir les clés, malgré les demandes répétées.

Il n'a pas été possible d'avoir une idée sur l'état des Machines.

Dans les Archives de la Tannerie, il a été trouvé un inventaire sommaire daté du 26.09.72.

(Voir Annexe XIV).

D) - CONSERVERIE DE VIANDE :

En l'absence de toute documentation, il a été dressé un inventaire sommaire suivant détails ci-après :

- 2 Chaudières à vapeur.
- 1 Réservoir eau chaude.
- Pompes eau chaude.
- Distribution de vapeur.
- Réservoir eau.
- 2 Cuves de cuisson.
- 1 Cuve de cuisson OS.
- Bassin évaporateur.
- Autoclaves 401-DV-V.
- Pompe à eau froide.
- Réservoirs gélatine.
- Pompe sanitaire.
- Doseuse LW-713.
- Pompe.
- Sertisseuse LW 210.
- Presse à pédale.
- Panier autoclave WPA.
- Machines à éprouver.
- 2 Machines à laver 450E et LW 709.
- Machines à sécher LW 870.
- Etiqueteuse SM 92.
- Moulin à épices 2 KR.
- Mélangeurs à épices GM-15.
- Wagonnet.
- Fumoirs.
- Hachoir.
- Hachoir HD-174.
- Cutter SMK-40-5.
- Mélangeur EMR-140-A.
- Poussoir FAS-50.

- Moulin colloïdal JV-10
- Bassins de lavage.
- Broyeurs à glace EFR-230-C.
- Billoot.
- Scie EFA 25.
- Scie à 03 EKS-350-C.
- Scie à bande KS-400.
- Meule EW-420.
- Palan à main.
- Rail.
- Elevateur.
- Bascule.
- Pompe centrifuge AO/1101/A.

Tout ce matériel est aussi d'origine Allemande, comme celui de la Tannerie.

Les Batiments sont en bon état, mais nécessitent une révision de la toiture. Ils représentent une superficie de 1000 M2. Le matériel de fabrication est de conception ancienne, et la modernisation des machines paraît impossible.

Il faudrait chercher un " Privé " qui pourrait s'intéresser à l'achat de tout ou partie de ce matériel.

E) - PABRIQUE DE BOITES METALLIQUES :

Comme pour la conserverie, aucune documentation n'a pu être retrouvée, en l'absence d'Archives. Un inventaire sommaire a été dressé, selon détail suivant :

- 1 Cisaille guillotine KTB/100.
- 1 Cisaille circulaire RS.
- 1 Echarneuse ZP.
- 1 Cintreuse ZR-2.
- 1 Agrafeuse LBZ-27
- 1 Bordeuse DBA.
- 1 Presse excentrique KS-2.
- 1 Poste de soudure, avec une chaîne de transport des boîtes vides.
- 1 Caoutchouteuse HEL.
- 1 Séchoir TOe.
- 1 Compresseur à air KD-40.
- 1 Purificateur à air.

Le Matériel est toujours d'origine Allemande et de conception archaïque, inadaptable aux besoins de la fabrication moderne.

Les Bâtiments sont en bon état, mais il est également nécessaire de faire procéder à une révision générale de la toiture, en même temps que toutes les toitures du complexe S.I.V.I.T. La surface couverte de la fabrique de boites représente 1300 m². Peut être il faudrait trouver un " Privé " qui pourrait s'intéresser à l'achat de tout ou partie de ce Matériel.

C H A P I T R E V

ETUDE POUR LA CREATION D'UNE TANNERIE A N'DJAMENA

- *Eléments déterminants pour la création d'une Tannerie.*

L'évaluation du Cheptel vivant, et sa croissance, suivant les estimations du Ministère de l'Élevage et de l'Hydraulique Pastorale :

<i>Pour 1985 : Bovins</i>	<i>= 3.794.000 Têtes</i>
<i>Petits ruminants</i>	<i>= 4.070.015 "</i>
<i>Camelins</i>	<i>= 473.000 "</i>

Taux de croissance :

<i>Bovins</i>	<i>: 2,4 % l'an</i>
<i>Petits ruminants</i>	<i>: 3,0 % l'an</i>
<i>Camelins</i>	<i>: 3,0 % l'an</i>

Il apparaît que les abattages contrôlés pour 1985 se sont élevés :

<i>pour les Bovins</i>	<i>..... env. 81.000 Têtes</i>
<i>pour les Petits ruminants</i>	<i>env. 150.000 Têtes.</i>

Pour les Chèvres et Moutons, il y a lieu de tenir compte des chiffres des Exportations contrôlées qui s'élèvent à 365.909 Peaux. Cette différence est due aux abattages familiaux.

En fonction de ces statistiques, il apparaît nettement, que le Tchad peut envisager la création d'une Tannerie-Mégisserie de petite à moyenne importance.

A la suite de l'étude faite à Sarh, il apparaît que la Tannerie implantée dans cette ville ne peut pas être remise en activité (Matériels anciens et en majorité inutilisables).

Remplacer ce matériel par des Machines modernes, pourrait être une solution, mais pas en l'état actuel des moyens de communications qui ne permettraient pas pendant la saison des Pluies un approvisionnement régulier, en produits chimiques, etc., ni en l'évacuation des produits tannés (à titre d'exemple, une Tannerie a besoin, pour le tannage de 1300 Kgs. de peaux sèches par jour, de 600 Kgs. de produits chimiques). Il est donc préférable de prévoir la création d'une Tannerie à N'Djamena, celle-ci pourrait être implantée à l'ouest des Abattoirs de Farcha, sur un terrain à choisir, mais répondant aux critères suivants :

Surface du Terrain : 20.000 m² bien placé dans un lieu où l'on puisse avoir de l'eau en abondance, (il faut 8 litres d'eau pour tanner 1 Kg de Peaux sèches), avoir à proximité immédiate : Electricité - Téléphone - Telex. Des routes carrossables en toute saison.

Prévoir une étude par des Techniciens Spécialistes pour équiper l'Usine d'une Station d'épuration efficace afin d'empêcher aussi bien la Pollution du Châri, que de celle des nappes d'eaux souterraines.

La Tannerie-Mégisserie à prévoir ne devrait travailler, dans une première période, que jusqu'au stade du Bleu-humide, qui est aussi bien pour les Bovins, que Caprins et Ovins, de vente à l'exportation relativement facile.

Par la suite, lorsque cette activité aura porté des résultats positifs, en ajoutant l'outillage nécessaire, on pourra poursuivre le tannage jusqu'au " fini " " stain " pour l'exportation, et même poursuivre jusqu'à la finition pour l'industrie locale.

Il sera nécessaire au préalable de procéder à une étude très approfondie du marché aussi bien pour la création d'une fabrique de chaussures que pour la maroquinerie.

La réalisation du projet Tannerie, qui va être proposé plus loin, ne doit être mis au stade de l'exécution qu'après la réorganisation du marché des Cuirs et Peaux Bruts.

Il serait en effet une imprudence de lancer en exécution le projet Tannerie, alors que le Pays n'est pas encore en mesure de fournir une matière première de qualité normale pour être travaillée par l'industrie du Cuir. Il y a lieu de choisir entre les deux options suivantes, étant bien entendu que dans les deux cas, ces propositions sont prévues pour être implantées sur un vaste terrain, permettant ainsi, lorsque le besoin se fera sentir, une extension des Bâtiments.

OPTION I

Prévoir une Usine sur environ 2.000 m² couvert, avec un équipement neuf et moderne, sans recherche d'une technicité trop sophistiquée, pouvant tanner jusqu'au stade du "Bleu-humide", journallement :

env. 100 Bovins

env. 1.500 Caprins et Ovins

Production mensuelle pour 22 jours de travail par mois :

env. 2.200 à 2.500 Bovins

env. 30.000 à 35.000 Ovins et Caprins

Les données pour la Production journalière sont basées sur le poids des Peaux. En effet, une Peau de Bovin pèse " en sec " env. 5/6 Kgs. quelques fois plus, une Peau de Chèvre env. 6/700 Grs. Une Peau de Mouton de env. 800 à 1.100 Grs. Ce qui signifie que lorsqu'on tanne une Peau de Bovin de 6 Kgs. cela représente une équivalence de env. 8 à 9 Peaux de Chèvres ou à env. 5 à 6 Peaux de Moutons. De plus, la vente des Peaux de Chèvres et Moutons en " Bleu-humide " laisse généralement une marge supérieure à celle des Bovins à ce même stade de Tannage.

Telles sont les raisons qui ont motivé la limitation de la fabrication des Peaux de Bovins, c'est une question de rentabilité.

Indication sur l'importance de l'investissement :

Achat du Terrain :

env. Minimum 20.000 m2 à CFA 200 le m2 CFA 4.000.000

Construction des Bâtiments :

env. 2.000 m2 à CFA 110.000 le m2 CFA 220.000.000

Construction d'un hangar de stockage pour Peaux brutes et produits chimiques :

env. 1.000 m2 à CFA 60.000 le m2 CFA 60.000.000

Construction à l'intérieur de l'Usine de 6 Bassins

2m50 X 2m00 X 1m50 pour reverdissages des Peaux .. CFA 4.200.000

Achats des machines neuves de conceptions actuelles, base rendues coût et frêt Douala, hors taxe, emballages compris, montages et mise en route en sus :

4 Foulons 2m50 X 2m50 à CFA 15.000.000 X 4 CFA 60.000.000

2 Echarneuses à CFA 8.750.000 X 2 CFA 17.500.000

2 Machines essoreuses à mettre au vent

à CFA 9.180.000 X 2 CFA 18.360.000

1 Machine à mesurer à CFA 7.925.000 CFA 7.925.000

Pour montage à N'Djamena :

Machine à écharner, à mettre au vent et à mesurer, il faut prévoir à la charge de la Tannerie,

2 Techniciens, séjour 2 semaines, plus billets A/R, plus frais de séjour CFA

Pour montages des 4 Foulons :

1 Technicien, 4 semaines plus Billet A/R, plus frais de séjour CFA

Tous ces prix sont actuels, et sujet à confirmation.

Il y a lieu d'ajouter la fourniture du matériel suivant :

1 Groupe électrogène 200 KWA avec armoire automatique CFA 15.000.000

A reporter CFA 406.985.000

Report	CFA 406.985.000	
1 Centrale thermique 500.000 Calcries CF Douala ..	CFA 10.500.000	
1 Citerne gaz-oil 20.000 litres	CFA 2.500.000	
2 Bascules : 1.500 Kgs - 1.000 Kgs.	CFA 3.500.000	
1 Humidificateur à'air pour magasin de stockage des Peaux en bleu-humide (estimation)	CFA 5.000.000	
Frais de transports depuis bord Navire Douala jusqu'à N'Djamena en sus env. CFA 40.000 par tonne CFA -		
Forage en sus		CFA -
Station d'épuration des eaux usées (non compris) CFA -		
2 Véhicules de fonction (Peugeot 504)		
2.500.000 HT X 2	CFA 5.000.000	
3 Camionnettes : 1 Pick-up CFA 5.000.000		
2 Camions 5 T. à CFA 7.000.000 ...	CFA 19.000.000	
	<hr/>	
	CFA 452.485.000	
Estimation à ce niveau (CFA env. 38.000.000 en sus)		CFA 490.000.000
+ 20 % imprévus - soit option 1 env.		CFA 590.000.000
Taxes et droits de Douane en sus, Honoraires, Architectes, etc...		

OPTION II

Augmentation de 500 m2 de la surface de l'Usine -
Tannage journalier jusqu'au stade " Bleu-humide "
- env. 150 Bovins
- env. 2.000 Caprins et Ovins
Production mensuelle pour 22 jours de travail par Mois :
- env. 3.300 Bovins
- env. 44.000 Ovins et Caprins

Il y a donc lieu d'ajouter :

500 m2 de construction à CFA 110.000 le m2	CFA 55.000.000
2 Foulons à CFA 15.000.000	CFA 30.000.000
	<hr/>
A reporter	CFA 85.000.000

REPORT	CFA 95.000.000
1 Machine à refendre	CFA 9.000.000
	<hr/>
	CFA 94.000.000
 Non compris frais depuis bord Navire Douala jusqu'à N'Djamena CFA env. 40.000 par Tonne Frais de montages, Honoraires, Architectes Taxes et droits de Douane en sus	
20 % imprévus en sus	CFA 20.000.000
	<hr/>
	CFA 114.000.000
 Au suppléments ci-dessus il y a lieu d'ajouter le coût de l'Option I, soit	
	CFA 590.000.000
	<hr/>
Total Option II	CFA 704.000.000
 arrondi à 705.000.000 =====	

Récapitulation :

OPTION I env. 590.000.000 FCFA
OPTION II env. 705.000.000 FCFA

Tous ces prix sont sujets à confirmation, offres fermes sur demandes.

Pour les Valeurs laissées en " blanc ", il a été fait une estimation de env. 38 millions en sus des 20 % imprévues.

Les Prix des Machines ont été communiqués par des Fabricants Italiens spécialisés dans ces Matériels. Lorsque ce Projet sera à un stade plus avancé, il sera nécessaire d'interroger divers Fabricants Italiens, Français, et Allemands, avant de choisir définitivement, afin de faire jouer la concurrence.

C H A P I T R E VI

A) - REDEFINIR LE CADRE DE TRAVAIL DES SOCIETES :

TCHAD-CUIRS et SOTERA -

La Société Tchadine de Cuirs et Peaux (S.T.C.P.) Tchad-Cuir a été créée par l'Ordonnance N° 13 du 17.07.1978.

Il s'agit d'une Société Anonyme d'Economie Mixte administrée par un Conseil d'Administration composé de sept Membres :

- 2 pour représenter le Gouvernement,
- 3 pour représenter les Actionnaires Privés Tchadiens,
- 2 pour représenter les Actionnaires Privés Etrangers.

La SOTERA qui en vertu de l'ordonnance N° 01/P.CSM/SGG du 28.02.1977 contrôle l'Exportation des Cuirs et Peaux est Administrateur.

TCHAD-CUIRS est en fait une Société dont la majorité des Administrateurs, cinq représentent les Privés et deux le Gouvernement.

L'Article III définit l'objet de cette Société :

Article III

Placée sous la tutelle du Ministère chargé de l'Economie, la Société a pour objet :

- de rationaliser la collecte et d'améliorer la qualité des Cuirs et Peaux Bruts exportés du Tchad, et dans ce but :
- de créer ou d'exploiter tous séchoirs, entrepôts ou installations de toutes sortes intéressant le traitement des Cuirs et Peaux.

- de réaliser toutes opérations industrielles sur les Cuir et Peaux, notamment les Activités de Tannerie et de Mégisserie, en créant et en exploitant les installations adéquates.
- de commercialiser à l'exportation, en exclusivité, tous Produits résultant des opérations ci-dessus.
- de réaliser toutes opérations annexes relatives aux précédents objectifs, notamment les opérations commerciales, mobilières, immobilières, financières, de transport, de prise de participation, etc... .

Il apparaît en pratique, que cette Société qui a été, effectivement, créée n'a pas eu un début d'exécution, et n'a jamais fonctionné. En conséquence, il est très difficile voire même pas possible d'en tenir compte, bien que les objectifs fixés dans l'Article III, cité plus-haut, rentre bien dans le cadre de divers points de la présente Mission, (Voir Annexe X).

La SOTERA de son côté, a mis à l'étude un projet pour l'amélioration de la Collecte, la remise en état des installations existantes ou en construire de nouvelles, et prévoit également la formation d'Agents de l'Elevage, et même une industrie de transformation. Il y a cependant lieu de considérer que l'activité principale de la SOTERA est constituée par l'Exportation du Bétail sur pieds, et chaque fois que cela est possible par l'Exportation de la viande provenant des Abattoirs de Farcha.

Aussi il y a lieu de bien séparer les Activités relatives aux Bétaills vivants et à la viande de Boucherie, des autres Activités très différentes qui consistent à :

- Collecter les Peaux Brutes,
- contrôler la préparation et la conservation de ces Peaux,
- la Commercialisation,
- Création d'une industrie de Tannerie-Mégisserie.

(Voir Annexe XI).

Ces dernières activités s'adressent à une catégorie de clientèle qui est très différente de la clientèle agro-alimentaire, mais à l'Industrie du Cuir, et à toutes les Professions s'y rapprochant.

Il est donc urgent de réorganiser cette Activité soit en faisant démarrer si encore possible TCHAD-CUIRS, ou mieux encore en créant une Société nouvelle. Il est cependant utile de souligner que l'Industrie de Tannerie devrait également être indépendante des deux précédentes, du fait que ces trois Activités s'adressent à des Marchés différents.

B) - ORGANISATION DE LA COLLECTE

Il est nécessaire, en premier lieu de mettre en état de fonctionner normalement, outre l'Abattoir de Farcha (dont la rénovation est pour bientôt), celui de Sarh dont une estimation des réparations de première nécessité devrait être faite rapidement.

Une estimation du coût des travaux pour chacun des Abattoirs Nationaux, ou également des travaux de moindre importance sont à entreprendre, sauf pour ceux d'Abeché et de Moundou qui doivent être reconstruits sur de nouveaux emplacements.

Ces Constructions devraient être prévus selon le type des 14 Abattoirs Nationaux, mais prévoir les Hangars d'abattages et Hangar-séchoirs d'une plus grande surface, peut-être de 30 à 50 % de plus, de prévoir le sol surelevé de environ 40 Cms, en légère pente. Les toitures avec plus de pentes et débordant très largement pour assurer une protection plus efficace, mais nécessitera une charpente et une fixation plus robuste pour résister aux vents violents.

Il y a lieu de prévoir pour chaque Abattoir un Agent Technique du Cuir dépendant des Services de l'Elevage (à former) pour diriger aussitôt après l'abattage le lavage des Peaux, l'égouttage, la mise en bassin d'arsenicage, le cadrage et le séchage à l'ombre sous hangar-séchoirs. En résumé, la préparation à la conservation, le stockage des Cuirs et Peaux séchés, la gestion de stock et sa mise à disposition du Département collecte.

Le Centre principal de la collecte devrait être implanté à N'Djamena et mis en place à proximité des Abattoirs de Farcha. Il pourrait être situé dans les installations actuellement utilisées par la SOTERA. Ces Installations nécessiteront des travaux d'entretiens et de réfections qu'il y a lieu de chiffrer. D'autres Centres devraient être prévus, à côté de chaque Abattoir important, et installés au fur et à mesure des nécessités du développement et des possibilités d'investissements.

Le rôle de ces Centres sera de ramasser les Cuirs et les Peaux, de les tenir à la disposition du Centre principal de N'Djamena, tout en assurant la bonne conservation, car il ne faut pas oublier que ces Centres draineront aussi des Peaux de Chèvres et Moutons des Villages voisins, et que dans ce cas, il faudra vérifier la conservation et la qualité, et très probablement les protéger en les soupoudrant de produits insecticides.

Le Centre de N'Djamena devra organiser le ramassage des Peaux dans tout le Pays.

Le Centre de Collecte devra travailler en collaboration avec les Collecteurs locaux qui, ramassent les Peaux en brousse, souvent depuis plusieurs générations, et qui connaissent bien ce métier.

Les Cuirs et Peaux devront être payés aux Bouchers et petits Collecteurs aux prix du Marché par le Centre de Collecte ou leurs Agents, dès la mise à disposition.

Pour résumer, le rôle de la Collecte sera de veiller à la bonne préparation des Peaux, à leur bonne conservation, et de chercher à en améliorer la qualité, de les vendre sur le Marché International en collaboration avec les Membres de la coopérative des Cuirs et Peaux.

Le Centre devra être dirigé par un Cadre supérieur qui aura une connaissance très approfondie de l'activité Cuirs et Peaux. Il aura sous sa responsabilité le Centre principal de N'Djamena où il sera en permanence, ainsi que tous les Centres qui seront installés dans le Pays, où il aura à placer à la tête des Chefs de Centres (Agents Techniques du Cuir à former).

Il sera assisté par :

- 2 Adjoînts (pour qu'il y ait très souvent l'un des trois en tournée en brousse).*
- 1 Comptable.*
- 2 Employés aux écritures.*
- 1 Chef magasinier.*
- De plusieurs Techniciens du Cuir compétents pour sélectionner les Peaux en choix, etc... .*
Tous ces Techniciens sont à former.
- De Chauffeurs pour les Camions.*
- De Manoeuvres pour toutes les manipulations, etc... .*

C H A P I T R E VII

I - FORMATION DU PERSONNEL POUR LA COLLECTE

A) - Cadres Supérieurs :

Ils pourront être choisis, soit au sein de la Direction des Services de l'Elevage, soit par recrutement dans le Privé et selon le cas, ils auront très probablement besoin de recevoir une formation accélérée, par un stage théorique à l'Ecole du Cuir à Paris, accompagné d'un stage pratique dans l'un des Pays habitués à travailler les Cuirs et Peaux d'Afrique.

B) - Cadres Moyens :

Il y a lieu de prévoir un stage de formation, ou spécialisation en Cuirs et Peaux bruts au sein de l'Ecole Nationale des Agents Techniques de l'Elevage ou de l'Agriculture.

Suivant le cas, dans un Centre spécialisé dans les Cuirs et Peaux, (Niger, par exemple).

C) - Formation des Agents Subalternes :

Ils pourraient être choisis parmi les Infirmiers vétérinaires, les Moniteurs d'Agriculture, et autres.

Leurs formations seraient effectuées à l'Abattoir frigorifique de Farcha, pour apprendre le travail de dépouille et conservation, ainsi que celui du Classement des Cuirs et Peaux en poids et choix. Des Séminaires pourraient être organisés au cours desquels seraient faits :

- Exposé sur la Collecte des Cuirs et Peaux;
- Méthodes de préparation et de conservation;

- *Conseils pour aménagements des Locaux pour séchages et Stockages des Peaux;*
- *Principes des Classements en poids et choix;*
- *Indications pour emballages, expéditions, transit-export;*
- *Initiation à la vente à l'Exportation, avec condition de vente;*
- *Questions bancaires et conditions de paiements.*

II - FORMATION DU PERSONNEL POUR LA TANNERIE :

A) - Cadres Supérieurs, Ingénieurs Tanneurs :

La Tannerie aura probablement besoin de :

- *Un Ingénieur Tanneur Chimiste,*
- *Un Ingénieur Tanneur Bovins et petites Peaux,*
- *Un Ingénieur Mécanicien pour entretien des Machines.*

Ce Personnel devra être choisi parmi les Elèves de l'Institut des Sciences Exactes et APpliquées de N'Djamena, qui à la fin de leurs cycles vont suivre les cours de l'Ecole de Tannerie de Lyon.

La durée des Etudes est de trois ans, après il faudra les jumeller avec des Ingénieurs ayant une bonne pratique pour appliquer sur le tas les théories acquises à l'Ecole de Tanneries.

B) - Chefs d'Equipes ou Contremaîtres :

La Tannerie aura probablement besoin de :

- *Un Chef d'équipe pour le travail de " rivière "*
- *Un Chef d'équipe pour les Bovins*
- *Un Chef d'équipe pour les petites Peaux.*

Ils devront être choisis parmi les bons élèves de vos Lycées et Collèges Techniques.

Ils devraient suivre des Cours pendant une Année à l'Ecole de Tannerie de LYON, puis un stage de quatre mois en usine en Europe avant de pouvoir prendre une activité au sein de la Tannerie.

C) - Le Personnel Subalterne :

Il suivra une formation sur la " tas " pour avoir des notions générales sur les CUIRS et Peaux.

D) - Il sera probablement possible de retrouver quelques Ouvriers ayant travaillé à la Tannerie de SARH, il faudra voir cette possibilité le moment venu, mais dans l'affirmative un recyclage sera nécessaire.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A) - CONCLUSIONS :

Cette étude a permis de faire le point sur l'état d'une Activité très importante en Afrique et plus particulièrement en République du Tchad, où les Cuirs et Peaux Bruts représentent un potentiel important qui est pratiquement peu exploité.

Ces Produits représentent une valeur non négligeable pour le Propriétaire de la Bête jusqu'aux Commerçants, d'où un manque à gagner pour tous.

Il est dans l'intérêt de l'Economie de ce Pays, et de chacun qu'un effort urgent et très important soit accompli pour revaloriser la qualité des Peaux brutes. Cette revalorisation doit être faite à tous les stades, depuis tous les Abattoirs aussi bien les grands que les petits y compris les aires d'abattages, par les petits Bouchers, les Collecteurs, les Marchands qui, chacun à son niveau doit faire un effort pour mieux préparer et conserver les Peaux.

C'est le premier objectif à atteindre : il permettra dans un premier temps une relance de l'Exportation, et la création d'une Industrie de Tannerie-Mégisserie qui ne peut être mise en route tant qu'elle ne sera pas assurée, d'être approvisionnée avec une Marchandise de qualité et d'une bien meilleure conservation.

Nous formulons le souhait que cette revalorisation soit en marche dans les semaines qui suivent.

B) - RECOMMANDATIONS :-

Pour Monsieur le Ministre de l'Elevage et de l'hydraulique
Pastorale, et de Monsieur le Ministre du Commerce et de
l'Industrie -

- 1 - Bien veiller à la revalorisation de la Matière Première, et tout particulièrement à celle des Bouins, celle-ci passe par la réfection et la réorganisation des Abattoirs, y compris la mise en place de l'appareillage à dépouille mécanique aux Abattoirs de Farcha.
- 2 - Mise en marche de l'Organisation de la Collecte à travers le Pays.
- 3 - Aider l'Exportation en essayant de réduire sensiblement les droits et taxes sur les Cuirs et Peaux Bruts.
- 4 - Prévoir l'implantation d'une Tannerie-Mégisserie à N'Djamena, dès que le développement de l'Exportation fruit des recommandations di-dessus sera effectif.
- 5 - Encourager l'Artisanat local à se développer, notamment celui de la Chaussure.

NOTES EXPLICATIVES

100 FRANCS CFA = 2 FRANCS FRANCAIS

1 US.\$ = 300 FRANCS CFA

CUIRS = PEAUX DE BOVINS

PEAUX = PEAUX DE CHEVRES ET DE MOUTONS

BLEU - HUMIDE = en Anglais WET - BLUE = 1er stade de tannage.

STAIN = en Anglais CRUST = la Peau est tannée, il ne reste
que la finition, souplesses, couleurs, etc...

MEGISSERIE = Usine pour tanner les Peaux de Chèvres et Moutons.

TANNERIE = Usine pour tanner les Cuirs.

=====

PERSONNES RENCONTREES, ORGANISMES ET ENTREPRISES VISITES

P. N. U. D. - B.P. 906 - N'Djamena

Mr. F. TISSOT - Représentant Résident

Mr. DANSALA - Administrateur

Mr. SAMBA LAOBE THIAM - Conseiller Technique Principal
en Poste à Libreville.

Mr. MORIKE KONARE - Conseiller Industriel Principal
Hors Siège - Bureau du P.N.U.D. YAOUNDE.

O. P. I. T. - B.P. 658 - N'Djamena

Mr. Guealbaji MANASSET - Directeur

Mr. Philippe VALLET - Ingénieur

Mr. YANG-YABE - Ingénieur

MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE L'HYDRAULIQUE PASTORALE

Mr. Le Ministre de l'Elevage TAHER GUINASSOU

Dr. Brahim DOUTOUM - Directeur Général

Mr. ADJI - Directeur des Affaires Administratives,
Financières et Matérielles.

Dr. N'GARA MBAIDOU, Directeur de l'Elevage

Dr. Philippe CHARTIER, Conseiller

Mr. KAYANGAR, Inspecteur - Vétérinaire

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE - PALAIS DU
GOUVERNEMENT -

Mr. DADI MAHADJIRMI, Directeur Général du Commerce et de
l'Industrie.

Mr. YANTEBAYE, Directeur des Coopératives

Mr. MAMADOU, Inspecteur des Coopératives

ABATTOIRS FRIGORIFIQUES DE FARCHA - B.P. 177 - N'Djamena

Dr. RAMADAN OUAIDOU, Directeur des Abattoirs, Vétérinaires
Inspecteurs.

Mr. Alain ISAMBOURG, Directeur Technique.

S O T E R A - Société d'Economie Mixte

Mr. Hadjer BERDEI - Directeur Général
Mr. DAMSOU - Directeur Technique
Mr. Oumar ASSANE - Responsable préparation et arseniquages
des Cuirs et Peaux.

COOPERATIVE DES CUIRS ET PEAUX

Exportateur : EL ADJ ALI MAHAMAT, N'Djamena
Exportateurs C.T.C.C.P. - B.P. 534 - N'Djamena
- Alhadji SHETIMA MUSTAPHA
- Mr. A. ESPERABE
Exportateur : Mr. KOULAMALLAH YUSUF, B.P. 270 N'Djamena

CENTRE ARTISANAL DE N'DJAMENA - B.P. 270 - N'Djamena

Mr. ALI N'GARAM - Directeur Général
Mr. ADOUM BRAHIM - Directeur

B.I.E.P. Route de Farcha - N'Djamena

Dr. Monnier - Vétérinaire

Voyage à DOURBALI :

Mr. Nontena DJODE - Agent Technique de l'Elevage, Chef de Poste.

Voyage à MASSAGUET :

Mr. Yalngar MBAITOU DJI - Agent Technique de l'Elevage, Chef
de Poste.

Voyage à MASSAKORY :

Monsieur le Sous-Préfet Georges BEHTOUDOU -
Mr. BONGAR NADJINAM - Chef de Secteur, Ingénieur des Sciences
Appliquées.

Voyage à LIGNA :

Mr. BAB DINO GAOUTEIN - Infirmier Major, Responsable de l'Abattoir.

Voyage à ATI :

Monsieur le Préfet du Département de Batha.

Monsieur le Chef de Secteur.

Voyage à ABECHE :

Mr. M'BAILAO MIABE, Préfet Adjoint du Département de OUADDAI:

Mr. NAORO PASSERI, Chef de Secteur Vétérinaire, Ingénieur
des Techniques de l'Elevage:

Voyage à SARH : Préfecture du Moyen Chari -

Mr. DJINADJI NADJI JEREMIE, Sous-Préfet Rural de SARH

Dr. ABA DJOUASSAB KOI - Direction des Services Vétérinaires
Chef de Circonscription de l'Elevage
du Sud-Est Moyen-Chari - Salamat, SARH -

S.I.V.I.T. - B.P. 144 SARH

- Mr. MADINANGAR GOTINGAR, Responsable de l'Abattoir
- Mr. NGAKOYO NGATONGO, Responsable de la S.I.V.I.T.
- Mr. MOYANGAR MICHEL, Adjoint Responsable de la S.I.V.I.T.
Chef équipe entretien.
- Mr. SALEH MOUMINE, Délégué des Bouchers de SARH.

Voyage à MOUNDOU :

Monsieur le Préfet du Moyen Chari, MIANGAR DOUBRE.

Mr. BOYALNGAR, Vétérinaire, Chef de Circonscription.

Mr. TILANDOH, Vétérinaire, Chef de Secteur.

S.T.E.C.O.P. Coopérative des Collecteurs de Peaux -
B.P. 35 Moundou.

- Mr. ATEIB MAHAMAT, Commerçant BP 35 Tél : 389.269
Membre de la Coopérative.
- Mr. ALHADJI IBRAHIM ISSA, Commerçant BP 184
Membre de la Coopérative.

=====

ANNEXE I

Estimations communiquées par la Direction
Générale du Ministère de l'Elevage, Statistiques et
Estimations pour 1985.

A - Effectifs du Cheptel vivant en 1985 au TCHAD, toutes
Préfectures :

Bovins : environ 3.794.000 têtes
Ovins et Caprins : environ 4.070.015 têtes les deux
catégories confondues.
Chameaux : environ 473.000 têtes

B - Statistiques abattages contrôlés - Estimations disponibles
exploitables :

Bovins	"	81.447	"	439.340
Ovins	"	73.977	"	537.705 (Ovins +
Caprins	"	76.977	"	Caprins)
Camelins	"	3.533		-

C - Exportations contrôlées en 1985 :

1) Cuir Bovins : 28.539 dont environ 2.550 vers l'Europe
" 20.907 " Nigéria
" 5.082 " Cameroun
29.539

2) Peaux Ovins et Caprins : 365.909

dont environ 349.000 vers l'Europe
" 9.891 " Nigéria
" 6.618 " Cameroun
" 400 " Congo
(Brazza)
365.909

=====

EFFECTIF DU CHEPTEL ESTIMATION DU SERVICE ELEVAGE 1985

P R E F E C T U R E S	BOVINS	OVINS-CAPRINS	EQUINS	CAMELINS	ASINS	PORCINS
Mayc-Kebbi	92.100	420.800	16.800	15.100	10.770	4.800
Logone Occidental	61.500	113.300	4.600	-510		1.050
Logone Oriental	62.300	133.900	5.600	-410		-900
Tandjilé	46.100	106.000	9.200			1.050
Moyen-Chari	409.600	144.200	3.600			2.100
Chari-Baguirmi	716.800	828.200	23.400	51.500	45.910	900
K a n e m	153.600	257.500	9.100	5.200	15.300	-
L a c	460.800	365.600	34.700	76.300	20.400	-
B a t h a	614.400	824.000	23.500	69.000	31.100	-
G u é r a	481.300	154.500	16.300	51.500	25.510	-
O u a d d a i	368.000	222.000	18.400	103.000	30.600	-
B i l t i n e	20.500	36.000	8.700	50.500	36.000	-
B.E.T.	-	515	310	60.900	-	-
S a l a m a t	307.000	463.500	4.300	7.140	7.140	-
T O T A L	<u>3.794.000</u>	<u>4.070.015</u>	178.510	<u>473.000</u>	224.700	10.800

ANNEXE II Bis

EVOLUTION DU CHEPTEL

DU 1.01.83 au 31.12.86

ESPECES	ANNEE	1983	1984	1985	1986	Taux croit
Bovins		4.672.000	3.705.000	3.794.000	3.886.000	2,4%
Cvins-Caprins		4.827.000	3.951.500	4.070.000	4.193.000	3%
Equins		176.000	175.000	178.500	182.000	2%
Camélins		477.500	459.000	473.000	487.500	3%
Asins		289.000	220.500	225.000	229.500	2%
Porcins		10.200	10.300	10.800	11.300	5%

ABATTAGES CONTROLES ABATTOIR FRIGORIFIQUE DE FARCHA
ET LES SIX CIRCONSCRIPTIONS D'ELEVAGE ANNEE 1985

LOCALITES	Bovins		Veaux	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Camelins
	Mâles	Femelles						
Abattoir Frigorifique.F.	16.757	36.688	986	31.327	28.083	133	7	2.189
Six Circonscriptions EL.	12.655	10.176	4.185	42.650	48.195	448	-	1.344
Total 1985	29.412	46.864	5.171	73.977	76.278	581	12	3.533
Total 1984	35.728	44.109	5.130	86.360	71.259	709	11	1.707
Total 1983	26.013	34.862	2.176	53.558	64.750	551	3	1.164

Abattages contrôlés

Total 1985 Bovins = 81.447 dont 54.431 à W'gama + Veaux = 5.171
 " Ovins = 73.977 " 31.327 à " "
 " Caprins = 46.278 " 28.083 à " "

ANNEXE IV

ABATTAGES CONTROLES AUTRES LOCALITES ANNEE 1985

6 CIRCONSCRIPTIONS	B o v i n s		Veaux	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Camelins
	Mâles	Femelles						
Centre-Ouest	1.375	1.026	1004	7.504	8.640	14		74
Nord-Ouest	525	735	818	5.464	8.286			395
Centre	678	797	392	3.448	5.543			229
E s t	1.612	839	4	8.181	7.875			445
Sud-Est	4.386	4.200	1052	7.320	5.062	19		1
Sud-Ouest	4079	1.979	915	10.733	12.789	548		
Total 1985	<u>12.655</u>	<u>10.176</u>	<u>14.185</u>	<u>42.650</u>	<u>48.195</u>	581	-	1.344
Total 1984	11.998	10.934	14.570	47.759	50.827	623	11	1.590
Total 1983	11.303	10.372	1.754	32.532	44.132	580	3	1/016

ESTIMATION PRODUCTION VIANDES ET ABATS 1985

UTILISATION	BOVINS		OVINS	CAPRINS	CAMELINS	PORCINS	EQUINS
	Adultes	Veaux					
Abattages contrôlés (nbre têtes)	76.276	5.171	73.977	76.278	3.533	581	12
Abattages clandestins + Consommation rurale (nombre têtes)	15.255	1.034	33.290	34.325	350	290	
Total (abattages contrôlés et non contrôlés - nbre têtes)	91.531	6.205	107.267	110.503	3.883	871	12
POIDS Moyen carcasse (KG)	114	73	17	11	183	60	173
POIDS Total (en tonnes)	10.435	453	1824	1.216	710	52	2
TOTAL Production viandes et abats			14.710				

N.B.: - Estimation du disponible exploitable = Bovins = 439.340 têtes; ovins-caprins = 537.705

- Les abattages, clandestins et la consommation rurale sont estimés à 20% des abattages contrôlés pour les bovins, 45% pour les ovins-caprins, 50% les porcins et 10% les camelins.

CUIRS BOVINS
EXPORTATIONS CONTROLEES 1985

DEPART	NIGERIA	CAMEROUN	FRANCE	ITALIE	TOTAL
N° DJAMENA	5.792	4.800	50	2.500	13.142
<u>Circonscription Elevage du Sud-Ouest</u>					
BONGOR	2.651	15			2.666
DOBA	400	83			483
PALA	1.224	-			1.224
LAI		164			164
MOUNDOU	100				100
BENOYE		20			20
<u>Circonscription Elevage du Sud-Est: SARH</u>					
MCISSAIA	10.340				10.340
TOTAL 1985	20.907	5.082	50	2.500	28.539

TOTAL 1985 = 28.539
 TOTAL 1984 = 46.119
 TOTAL 1983 = 99.028
 TOTAL 1977 = 21.127
 TOTAL 1976 = 10.127
 TOTAL 1975 = 13.923
 TOTAL 1974 = 20.284
 TOTAL 1973 = 125.676.

ANNEXE VII

PEAUX OVINES -:- 62 -:-

EXPORTATION CONTROLEES 1985

D E P A R T	NIGERAI	CAMEROUN	FRANCE	ITALIE	BRAZZA- VILLE	ESPAGNE	GRECE
N'DJAMENA	2.401	2.200	74.000	235.000	400	19.000	21.000
<u>Circonscription Elevage</u> <u>du Sud-Ouest - BONGOR</u>	2.138	588					
L A I		2.748					
WOUNDOU	600	802					
BENOYE		170					
P A L A	135	110					
<u>Circonscription Elevage</u> <u>du Sud-Est - SARH</u>	4.617						
TOTAL 1985	9.891	6.618	74.000	235.000	400	19.000	21.000

-TOTAL 1985 = 36.909
 TOTAL 1984 = 167.647
 TOTAL 1983 = 45.217
 TOTAL 1977 = 118.961
 TOTAL 1976 = 148.972
 TOTAL 1975 = 108.098
 TOTAL 1974 = 122.234
 TOTAL 1973 = 393.228

ANNEXE VIII

EVOLUTION DU CHEPTEL

DU 1.01.83 au 31.12.86

ESPECES	ANNEE	1983	1984	1985	1986	Taux croît
Bovins		4.672.000	3.705.000	3.794.000	3.886.000	2,4%
Cvins-Caprins		4.827.000	3.951.500	4.070.000	4.193.000	3%
Equins		176.000	175.000	178.500	182.000	2%
Camélins		477.500	459.000	473.000	487.500	3%
Asins		289.000	220.500	225.000	229.500	2%
Porcins		10.200	10.300	10.800	11.300	5%

ANNEXE IX

11 Février 1987

N° 091/11EHP/0477/87.

Monsieur le Représentant Résident
du FRUD à N'Djaména.

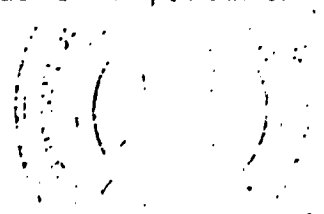
Comme suite à la Mission de consultation de Monsieur André FERROT (Projet DP/CHD/83/11-51-12-103), il est apparu nécessaire d'équiper dans les meilleurs délais l'Abattoir Frigorifique de Farcha en appareils de dépouille mécanique.

Le crédit nécessaire à cette opération n'a pas été prévu dans la première tranche des travaux de réhabilitation de cet Abattoir en cours sur financement de la Caisse Centrale de Coopération Economique. Il n'est prévu que sur la 2^e tranche qui débutera probablement en 1988 car le financement n'est pas encore obtenu.

Pour éviter un retard supplémentaire à la revalorisation des cuirs et peaux au Tchad, j'ai l'honneur de solliciter à travers vous, l'appui des Nations-Unies pour la fourniture de ce matériel si nécessaire.

Le crédit demandé dont le montant est de l'ordre de 30.000.000 F CFA, permettra l'achat du matériel décrit en annexe, son transport, son installation ainsi que la formation de personnel à l'utiliser.

En espérant qu'une réponse positive sera donnée à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de ma haute considération.



Matériel destiné à la dépouille mécanique

Quantité	Désignation
	- <u>CENTRALE D'AIR COMPRIME</u> -
1	- GRAPES COMPRESSEURS, bi-étages en V. CREYSSENSAC C.T.V. 692 b. formant centrale. <u>Débit réel : 12 Bars 300 m³/h unitaire, soit pour les 2 : 600 m³/h.</u> <u>Puissance par moteur : 60 CV à 3000 Tr/mn.</u> Montés sur châssis et plots antivibratoires. Refroidisseurs à ailettes entre les étages. <u>Equipement électrique tropicalisé, classe F.</u> <u>Démarrage, étoile, triangle.</u>
1	. Armoire électrique pour automatisme entre les deux groupes ci-dessus.
	- <u>Ensemble pour deux ans de pièces de rechange pour 1 C.T.V. 602 b. comprenant :</u> - 6 ensembles de clapet d'aspiration- - 6 ensembles de clapet de refoulement - - 2 pochettes de joints- - 2 jeux de joints - - 4 éléments de filtre- - 2 robinets - 6 joints à lèvres.
1	- Reservoir vertical obligatoire de 1800 litres, H.P., livré avec accessoires réglementaires pour compresseurs ci-dessus; manomètres, soupapes, purges, prise étalon. <u>Fabrication : en tôle peinte, virole. Epaisseur : 6,6 mm fond épaisseur : 8 mm. Hauteur : 2.300 mm - diamètre 1,000 mm. Posé sur trois pieds. Eprouvé par le service des Mines. Pression de service : 15 bars.</u>

.../...

Quantité	Désignation
15	<u>Appareils de dépouille pneumatiques EFA 300 -</u>
	- Avec filtre détenteur-graisseur.
	- Crochet de suspension de l'appareil.
	- Clef à fourche.
	- Avec 5 m. de tuyau caoutchouc pour air comprimé, avec raccord rapide.
	. Consommation d'air : 0,4 m ³ /mm.
	- Y compris : 1 paire de lames de rechange.
	<u>Pièces de rechange pour EFA 300-</u>
5	. Arbres n° 4
5	. Roulements n° 6
5	. Roulements n° 7
5	. Bielettes n° 8
5	. Bielettes n° 9
5	. Clefs n° 12
5	. Roulements n° 13
5	. Vis n° 15
5	. Ressorts n° 21
5	. Palettes de rotor n° 40
5	. Paires de lames
5	. Tuyaux avec raccords rapides.
1	<u>Ensemble de tuyauterie d'air comprimé</u>
	Four alimentation des appareils de dépouille, y compris vannes, coudes, purges, etc.../-

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DU CONSEIL SUPERIEUR
MILITAIRE

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

Secrétariat Général du
Gouvernement

(I) ORDONNANCE N° 13 /F.CSM/SGG
Portant création de la Société Tchadienne
de Cuirs et Peaux (TCHADCUIRS).

LE PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR MILITAIRE
CHEF DE L'ÉTAT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

- (/u les Résolutions du 15 Avril 1975 ;
- (/u l'Ordonnance n° 4/PR/CSM/SGG du 5 juin 1975 déterminant les règles de légalité générale ;
- (/u le Décret n° 200/P.CSM/SGG portant réaménagement du Gouvernement Provisoire du 23 Juin 1976 ;
- (/u le Décret n° 235/P.CSM/SGG du 16 Août 1976 déterminant les rattachements des Etablissements Publics, Offices, Sociétés d'Etat et Sociétés d'Economie Mixte.

(I) R D O N N E

Article /1^{er} - Il est créé une Société Anonyme d'Economie Mixte dénommée Société Tchadienne des Cuirs et Peaux, en abrégé Tchadcuirs.

Article /2^e - Tchadcuirs est Administrée par un Conseil d'Administration composé de sept (7) Membres, deux (2) Représentants le Gouvernement Tchadien trois (3) Représentants les actionnaires privés tchadiens et deux (2) Représentants les Actionnaires privés étrangers

Le siège Social est fixé à N'Djamena

La SOTERA, qui en vertu de l'Ordonnance n° 01/P.CSM/SGG du 28 Février 1977, contrôle l'exportation des cuirs et peaux, est administrateur.

.../...

- 2 -

Article / 38 - Placée sous la tutelle du Ministre Chargé de l'Economie, la Société a pour objet :

- de rationaliser la collecte et d'améliorer la qualité des Cuirs et peaux bruts exportés du Tchad, et dans ce but :
- de créer ou d'exploiter tous séchoirs, entrepôts ou installations de toutes sortes intéressant le traitement des cuirs et peaux.
- de réaliser toutes opérations industrielles sur les cuirs et peaux, notamment les activités de tannerie et de mégisserie, en créant et en exploitant les installations adéquates.
- de commercialiser à l'exportation, en exclusivité, tous produits résultant des opérations ci-dessus.
- de réaliser toutes opérations annexes relatives aux précédents objectifs notamment les opérations commerciales, mobilières, immobilières, financières, de transport, de prise de participation, etc.....

Article / 40 - Les modalités pratiques de commercialisation des cuirs et peaux à l'état brut, semi tanné ou tanné, feront l'objet des statuts et du règlement intérieur de la Société, ainsi que d'une convention d'établissement entre la Société et le Gouvernement de la République du Tchad.

Article / 50 - La présente Ordonnance qui abroge toutes les dispositions antérieures en la matière, sera enregistrée et publiée au journal Officiel de la République.-

Fait à N'Djamena, le 17 Juillet 1978

Le Général Félix MALLOUM NGAKOUTOU BEY-NDI

Par le Président du Conseil Supérieur Militaire
Le Ministre de l'Economie, du Plan et des Transports

une copie certifiée conforme

AHMED KERIM TOGOI

Directeur Général de l'Elevage et
de l'Hydraulique Pastorale

ABDELMAJID MAHAMAT SALEH

Annexe N° X bis

SERVICE TECHNIQUE

24 NOVEMBRE 1986

ST/AL-071/86

**Monsieur le Directeur
de l'Abattoir Frigorifique
de Farcha**

OBJET : Compte-rendu de la mission
effectuée à Sarh.

Monsieur le Directeur,

Suite à la mission effectuée à Sarh (du 9 au 11 Novembre 1986),
consolidée par la visite des installations de la SIVIT, voici quelques
remarques :

- Le matériel est vétuste, non entretenu depuis plusieurs années
(même pas nettoyé) et non utilisé.
- ↳ La quasi-totalité des équipements semble hors-service.
De nombreux matériels ont disparu.
- Le réseau de distribution électrique est d'un autre type que
celui installé à l'Abattoir Frigorifique de Farcha.
- Les groupes électrogènes et compresseurs frigorifiques sont de très
vieux modèles impossibles à renover (ou alors à un prix prohibitif).

En conclusion, il apparaît difficile, voire impossible, de récupérer
dans cet établissement des appareils en vue de les renover à l'1.F.F.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleures
salutations.

Le Directeur Technique

A. ISAMBOURG

F I C H E D E P R O J E T

S O T E R A

de

Titre du Projet : Atelier Tannerie de N'DjamenaOBJECTIFS DU PROJET

- Mettre en place une installation de tannerie destinée à approvisionner l'artisanat local en matières premières de bonne qualité
- et Exporter sur les marchés internationaux des cuirs et peaux semis finis ou finis d'origine Tchadienne.
- Par la suite, s'inclure dans des structures de production et de commercialisation plus conséquentes ayant pour finalité la valorisation optimale des cuirs et peaux produits au Tchad.

CONSISTANCE DU PROJET

La tannerie serait conçue pour un traitement journalier moyen de 2.000 peaux dont 50 % de bovins et autant d'ovins et caprins provenant pour l'essentiel des abattoirs de Farcha.

Les opérations qui y seraient pratiquées iraient du travail de rivière au tannage proprement dit, la finition étant tout ou partie assurée par l'usine.

Ces bâtiments et les matériels à édifier ou à mettre en place seront limités au strict nécessaire ainsi que le personnel à prévoir.

L'enveloppe financière concernera :

- La construction des bâtiments et leur équipement (atelier proprement dit, magasins annexes, matériels de tannerie etc...)
- L'approvisionnement pour 1 an en produit traitant -
- La mise en place d'un fonds de roulement pouvant assurer le démarrage de l'usine et son fonctionnement sur 2 ans.

Le personnel d'encadrement supérieur sera demandé à l'aide extérieure ainsi que celui nécessaire à la conception technique du projet.

.../...

SITE DU PROJET

Abords des Abattoirs de Farcha

DATE DE DEBARRAÏE DU PROJET

- Etude technique : 1985 - 1986
- Réalisation : 1986 - 1987

COUT APPROXIMATIF DU PROJET

- 850.000.000 FCFA

IMPACT ÉCONOMIQUE À PRÉVOIR

- Amélioration substantielle de la qualité des articles produits par les professions du Cuir Tchadiennes.
- À plus long terme, réduction progressive des importations des produits finis (chaussures, maroquinerie etc...) et des exportations des peaux brutes au profit des produits plus élaborés.

LIASON AVEC D'AUTRES PROJETS

- Projet d'amélioration de la collecte des peaux séchées et projet de relance du complexe industriel de la SIVIT à Sarh - (Société Grand-Cuir).
- Projet d'amélioration des capacités d'exportation des abattoirs de Farcha.

CHADIAN LIVESTOCK TANNING AND MANUFACTURING

C L I T A M

(S.a.r.l. au capital de 25.000.000 CFA R.C. Serh 13/74)

B.P. 144 - Serh - République du Tchad

Tél. 262

INVENTAIRE TANNERIE - MOIS DE DECEMBRE 1974

- 1 Foulon de chaulage
- 2 Foulon de chaulage
- 3 Foulon à mettre au suif
- 4 Foulon de tannage
- 5 Foulon à déchauler
- 6 Foulon de tannage au végétal
- 7 Foulon de tannage au végétal (contact électrique à voir)
- 8 Foulon de lavage
- 9 Foulon à déchauler
- 10 Foulon à retannage
- 11 Foulon à détanner (contact électrique à voir)
- Foulon (installation électrique à faire)
- 12 Coudreuse de chaulage
- 13 Coudreuse de chaulage
- 14 Coudreuse de chaulage
- 15 Coudreuse de chaulage
- 16 Coudreuse de chaulage
- 17 Coudreuse à confit
- 18 Echarneuse "RIFORM"
- 19 Echarneuse "AVERNA"
- 20 Etireuse-essoreuse "EXCELLA"
- 21 Dérayeuse "PERFEKT" (pièce défectueuse, pas en stock)
- 22 Nettoyeur au vent à tambour "ETIRA"
- 23 Machine à plaque "GLORIA" (voir vis de serrage art-cir
cuit dans moteur)
- 28 Presse-essoreuse "SERRIA"
- 29 Machine à cylindre
- 30 Compresseur avec broyeur de pulvérisation à main
- 38 Nettoyeur au vent + une table à mettre au vent

mettre au vent manuelle

.../.

Monsieur Jean Constant
Chef de fabrication/Tannerie
LLIT-M - B.P. 144
SARH - Rép. du Tchad

ANNEXE XIII

RAPPORT D'ACTIVITE

Semaine du 16 au 22.3.1975

-|-|-|-|-|-|-|-|-|-

1) - Réception de 1.500 cuirs secs de bovins en provenance de N°Diaména le dimanche 16 mars 1975.

2) - Mise à l'eau de 50 cuirs secs le lundi 17 mars -

Les cuirs ont été mis en cuve de remouillage dans un bain d'eau ne comportant ni sulfure, ni antiseptique. Un séjour en cuve a été de 24h. Puis ils ont été mis dans un foulon afin de poursuivre leur remouillage pendant 22h. A la suite de cette dernière opération, nous constatons une grande détérioration des peaux en partie pourries, présentant innombrables trous, une grande partie du poil étant enlevé et la fleur apparente très endommagée.

Ces peaux ont ensuite été mises en coudreux n° 14 dans un palain comportant 12 g de chaux par litre et 1g de sulfure. La durée du palain est prévue pour 5 jours avec agitation intermittente chaque jour.

La température du bain de trempage en foulon était de 35°C. D'où nécessité absolue d'antiseptique ou de premier bain de sulfure.

3) - Aménagement du magasin en vue du stockage des peaux salées de N°Diaména

Les fibres de verre destinées à la calorifugation des conduites de vapeur ont été entreposées dans le local de la chaufferie. Les stocks de châtaignier ont été transportés dans l'atelier de tannage et rangés le long du mur situé près des échaires.

4) - Réception de 1.500 cuirs salés de bovins de peaux de moutons et chèvres.

5) - Réception de 300 peaux de moutons de l'abattoir de Sarh.

6) - Mise à l'eau de 50 peaux salées le mercredi 18 mars.

La mise à l'eau s'effectue en foulon pendant 18h seulement. Les peaux sont remouillées à 12h, laissées 30 minutes au repos. Le bain est ensuite évacué au cours d'un rinçage à l'eau courante pendant 15 minutes afin d'évacuer le sel du bain. Puis nouveau bain, rotation 15 minutes et repos jusqu'au lendemain matin.

Cette durée de trempage est une durée maxime car notre problème est celui de la température de l'eau. Bien que les peaux salées de N°Diaména présentent un bon aspect de conservation, le côté chair ne présentant pas les colorations rouges et violettes des peaux déjà échauffées (détériorées), nous constatons malgré tout que chaque peau des parties de fleur où le poil est enlevé par plaques qui nous oblige dans un avenir très bref à utiliser un antiseptique, et cela d'une manière impérative si nous voulons pas subir de préjudices.

quant à la qualité de la fabrication.

Après la tremp, les peaux sont introduites en cuve avec de la chaux-sulfure (12g/L et 1g/L) pendant 4 jours. Toutefois, ne nous pouvons obtenir actuellement un épilage parfait du fait du manque de matériel et nous serons obligés d'épiler à la main les parties des peaux mal polées avant de passer à l'écharnagi car nous risquons de couper les peaux aux endroits conservant des touffes de poils.

Poids moyen des peaux salées = 14,6 kg

7) - Mise à l'eau de 50 peaux sèches - à N°Diaména - le 19 mars.

En cuve avec sulfure de sodium (g/L seulement par manque de sulfure) pendant 20 heures. A leur sortie pour la mise en foulon de tremp, de même qu'à leur sortie de tremp, ces peaux ont une présentation normale. Elles n'ont pas subi de putréfaction comme les précédentes.

8) - Mise à l'eau de 50 cuirs salés de N°Diaména - le 19 mars.

Poids moyen des peaux salées = 14,3 kg

9) - Mise à l'eau de 50 cuirs salés de N°Diaména - le 21 mars.

Poids moyen des peaux = 13,5 kg

10) - Mise à l'eau de 50 cuirs salés - le 22 mars.

En fait, tenant compte du dimanche, nous devons nécessairement mettre les peaux à sec dans le foulon le samedi ~~soir~~ de les remouiller le dimanche matin pour les sortir le lundi matin.

Poids moyen des peaux = 12,7 kg

Remarque :

En fait la variation des poids moyens des peaux tient à ce que nous disposons de beaucoup de petites peaux, mais aussi nous constatons une augmentation du séchage de celles-ci lors de leur ouverture pour les mettre en foulon.

Il convient de remarquer que leur selage est bon et leur conservation de chair est correcte. Toutefois, la plupart des peaux, après tremp, présentant des plaques où les poils ont disparus sans toutefois faire apparaître une attaque de putréfaction de la fibre.

Sur l'ensemble de la semaine, la moyenne des peaux est de :

13,78 kg

(pour peaux salées uniquement)

11) - Essai de tannage de 10 peaux de moutons -

Toutefois pour la même raison, température de l'eau, nous avons limité le remouillage des moutons à 20h. Après ce délai les peaux ne présentent pas de détérioration apparente mais en marche industrielle nous devons obligatoirement employer un antiseptique.

Après enchaucement à la main, repos 20h, puis épilage à la main sur chevalet, les peaux sont mises en pelain de chaux (au feulon de laboratoire) pendant 6 jours avec agitation quotidienne du bain. (en marche normale ce pelain aura lieu en coudreuse).

De toute manière, il convient de réserver l'ensemble des coudreuses pour le traitement exclusif des moutons et chèvres (pelain et tannage végétal) car actuellement nous les employons pour le pelain de bovine dans des conditions normales, ce qui n'est qu'un dépannage provisoire aux résultats médiocres.

12) - Tannage des 15 cuirs venant du frigorifique -

Toujours les mêmes difficultés de pénétration malgré une addition de 8% de tannin de châtaignier et le tannage avec 50% d'eau pour éviter une trop grande température.

13) - Produits en rupture proche de stock.

Sulfate d'ammonium

650 kg = 800 peaux

Métabisulfite de soude

490 kg = 1.200 peaux

Acide sulfurique

160 kg = 800 cuirs

Les cas de sulfure de sodium et de l'acide formique doivent être solutionnés de même dans les plus brefs délais.

Confit

Absolument nécessaire pour moutons et chèvres. Nous ne pouvons traiter ces dernières dans confit.

Glucose

Nous devons envisager un pourcentage de 2% en nourriture ce qui correspond à un stock pouvant traiter environ 800 cuirs.

Remarque :

Dans le cas du remouillage des cuirs secs, on peut remplacer le sulfure par de la soude caustique, peut-être pouvons nous trouver ce produit de base au Tchad, cela nous économiserait le sulfure par la suite et de plus, la soude doit être moins chère.

Fait à Ssgh, le 2 Avril 1975

Obligation de procéder par rotation et arrêts successifs d'où pertes.
Production dans les mois à venir, car l'augmentation de la production nous posera de sérieux problèmes.

Nécessité absolue de prévoir un refroidissement par air froid pulsé

4) - Nourriture

Sans difficulté - à sec - durée 2 h.

se fait sur la base de 15 % avec essais à 14 % et moins.

5) - Mise au vent

La marche à tambour hors d'état du fonctionnement par suite de ses courroies.

Une solution mécanique de tension est étudiée actuellement.

Provisoirement, la mise au vent s'effectue à la main ; cela nous oblige à créer une équipe de 13 h à 20 h.

6) - Tannage moutons et chèvres

Le meilleur débouché actuel est le "wet blue".

De ce fait, je vous recommande d'envisager la commande immédiate de produits nécessaires à ce type de tannage, c'est-à-dire :

- sulfate de chrome basique à 33° schorlémer
- carbonate de sodium
- bicarbonate de sodium
- formiate de calcium
- confit (rapidasse)

Les peaux tannées devant être légèrement nourries avant stockage, nous pouvons envisager provisoirement une nourriture à base d'huile sulfenée actuellement utilisée.

Ceci est urgent, car le prix du "wet blue" tannage chrome est très supérieur à celui du tannage végétal. Les peaux de moutons au végétal sont uniques dérivées des peaux épilées par échauffe "type Mazamet" pour doublure, sans grandes valeurs marché.

Fait à Sarh, le 10 Avril 1975

CONSTANT J.

Chef de Fabrique/Tannerie

SARH, Le 26 Septembre 1972

Annexe XIV

FABRIQUE DE CHAUSSURES

=====

N° Poste

1	Appareil à graduer les patrons
2	Cisaille de patronner
3	Machine à border les patrons
4	Etat de patronner
5	Table de patronnage
6	-
7	Machine à parer les tiges
8	Machine à coudre 234
9	Machine à coudre 238
10	Machine à coudre 145
11	Machine à coudre 114/49
12	Machine à coudre 114/49
13	Machine à coudre 141
14	Machine à coudre 144/4
15	Machine à coudre 543
16	Machine à coudre 191/5
17	Machine à coudre 192
18	Machine à coudre 594
19	Machine à coudre 593/4
20	Machine à coudre 191/5
21	Machine à coudre 141
22	Machine à coudre 191/5
23	Appareil à rabattre les tiges
24	Appareil à oeillet
25	Machine à perforer
26	Presses rapide de sécurité à découper
27	Machine à parer les contreforts et le cuir en semelles.
28	Machine à refendre et égaliser le Cuir
29	Machine à affuter les couteaux à refendre
30	Machine à fraiser les rainures
31	Machine à monter à la semence
32	" " "
33	Machine à rabattre les tiges après montages
34	Aspirateur individuel
35	Machine à brocher et graver sur forme à grande vitesse
36	Machine à coudre le petit point avec ambroyage instantané
37	Machine à poser les semelles
38	Machine pneumatique à clouer
39	Machine à coudre Blate
40	Machine à fraiser les lisses
41	Aspirateur individuel
42	Machine à imprimer les marques de fabrication
43	Cabine à pistoletter + 1 Compresseur
44	Machine à agraffer les boîtes
45	Machine à imprimer les cartons
46	Bac de finissage.



*Visite à Dourbali - 21.01.87 - Abattoirs Nationaux -
à l'extrême droite Abattoirs, à gauche Hangar-séchoirs,
derrière ce dernier Bassin d'arsenicage -*



*Visite à Massagnet - 22.01.87, - Aire d'abattages, sans dalle,
sans toiture, sans eau.*



*Visite à Massakory - 23.01.87 - Abattoirs Nationaux -
Hangar-séchoirs avec bassin d'arsenicage et chateau d'eau,
l'Abattoir est à l'extrême droite mais n'est pas visible sur
la photo.*



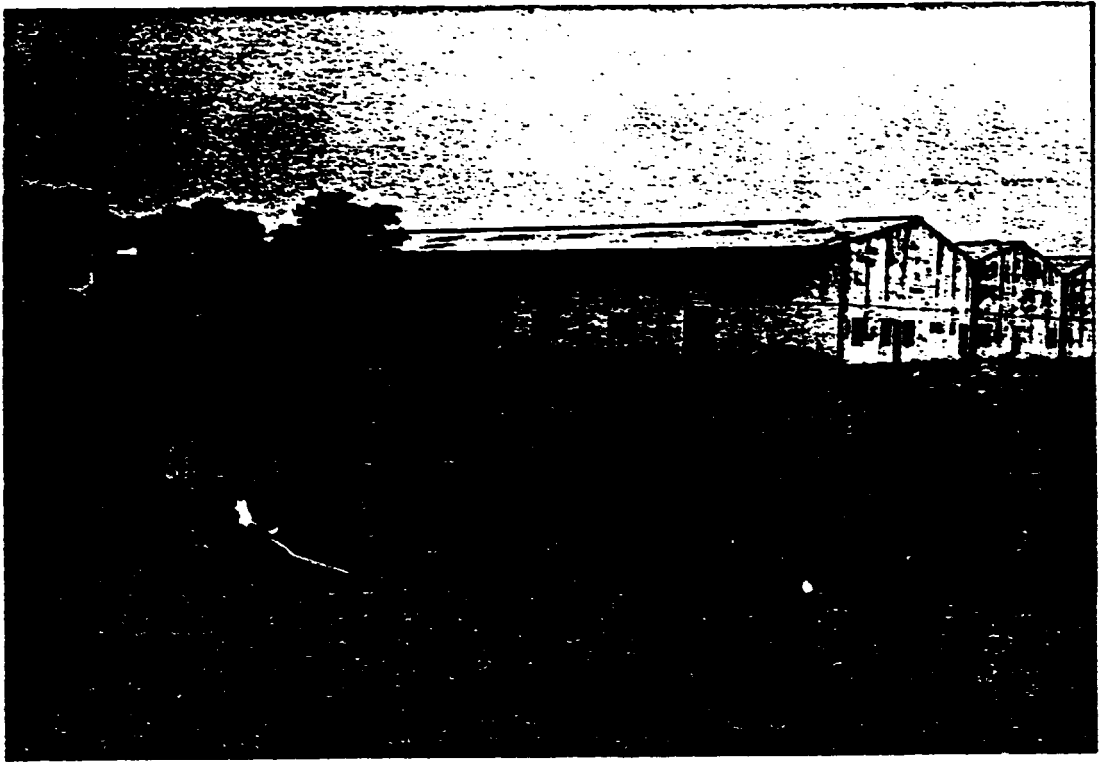
*Visite à Ligna - 25.01.87 - Aire d'abattage -
dépeçage d'un Moutons en insufflant de l'air avec la bouche.*



*Visite à Abeché - 29.01.87 - Abattoir sérieusement endommagé
lors des évènements, avec un Cuir séchant à même le sol.*



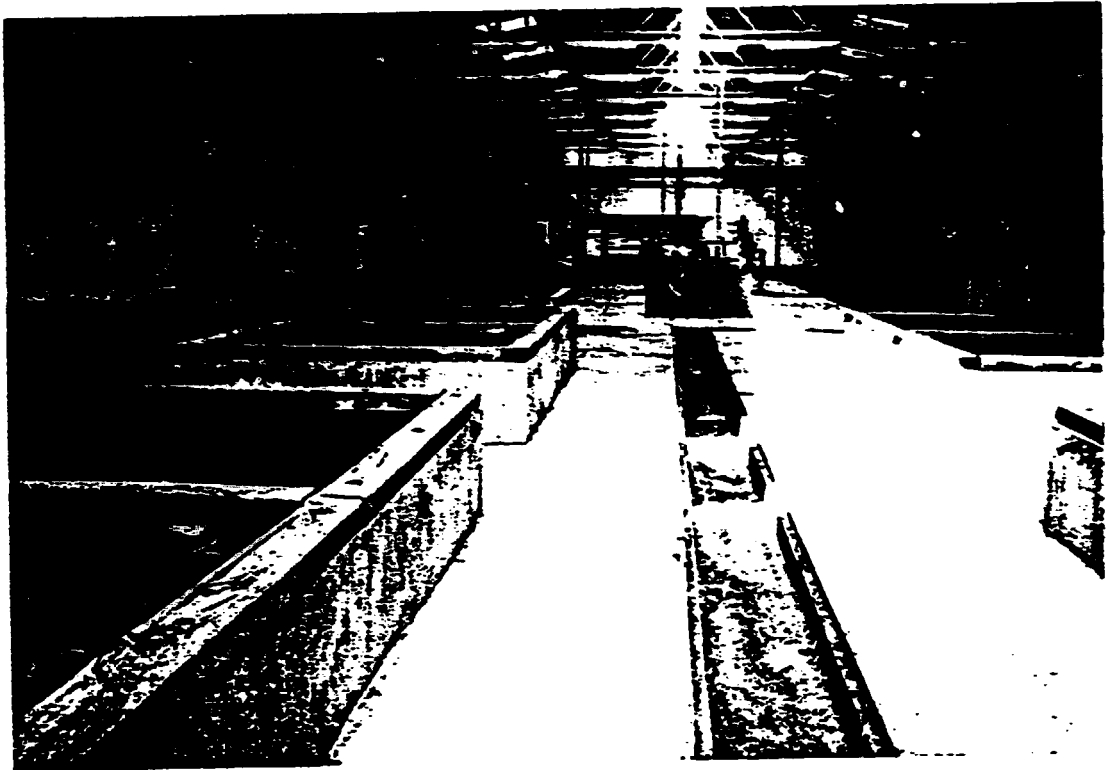
*Visite à Sarh : S.I.V.I.T. - 11 et 12 Mars 87 -
Abattoir, vue côté accès Hall d'abattages.*



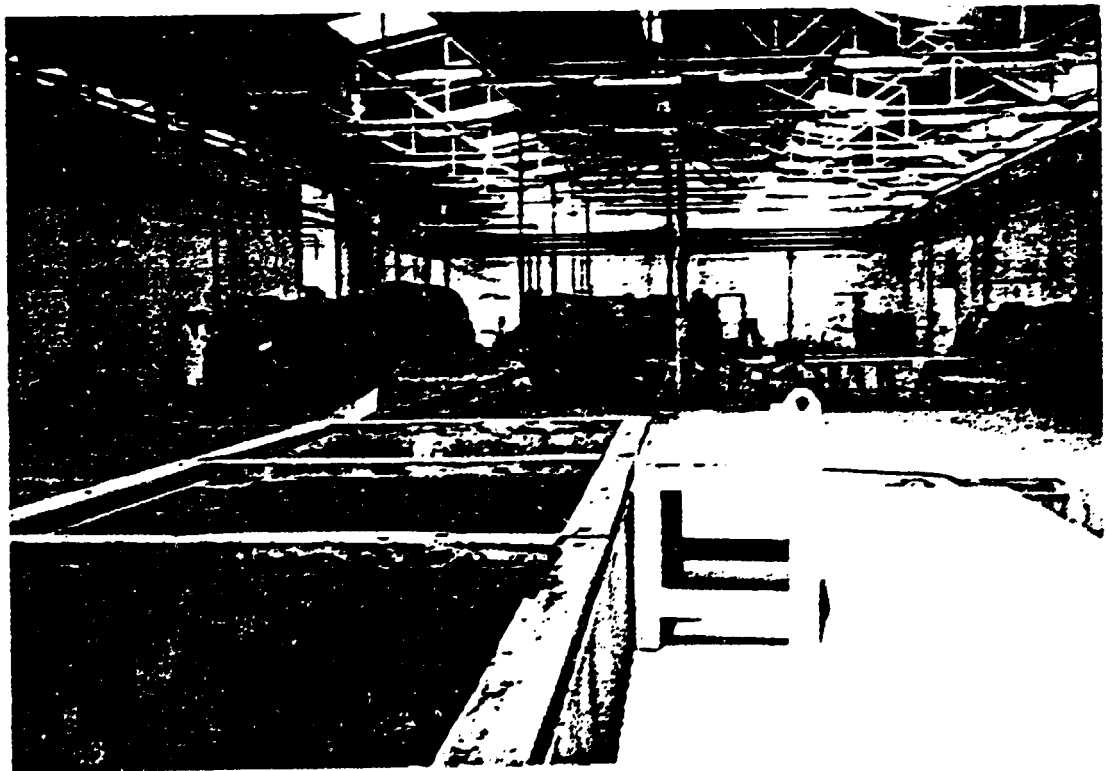
*Visite à Sarh : S.I.V.I.T. - 11 et 12 Mars 87 -
Vue d'ensemble des Bâti ents Tannerie, trois halls -*



*Visite Sarh : S.I.V.I.T. - 11 et 12 Mars 87 -
Vue partielle du Hall I, Machine à mesurer de conception
archaïque.*



*Visite à Sarh : S.I.V.I.T. - 11 et 12 Mars 87 -
Vue d'ensemble Tannerie Hall II, au 1er plan à droite et
à gauche, Bassins de reverdissages, et au fond Fouloirs.*



*Visite à Sarh : S.I.V.I.T. - 11 et 12 Mars 87 -
Vue d'ensemble Tannerie Hall III, au 1er plan, Bassins de
reverdissages, au fond coudreuses et diverses Machines.*



*Visite à Sarh : S.I.V.I.T. - 11 et 12 Mars 37 -
Vue des Bâtiments Fabriques de conserves, et de boîtes
métalliques.*



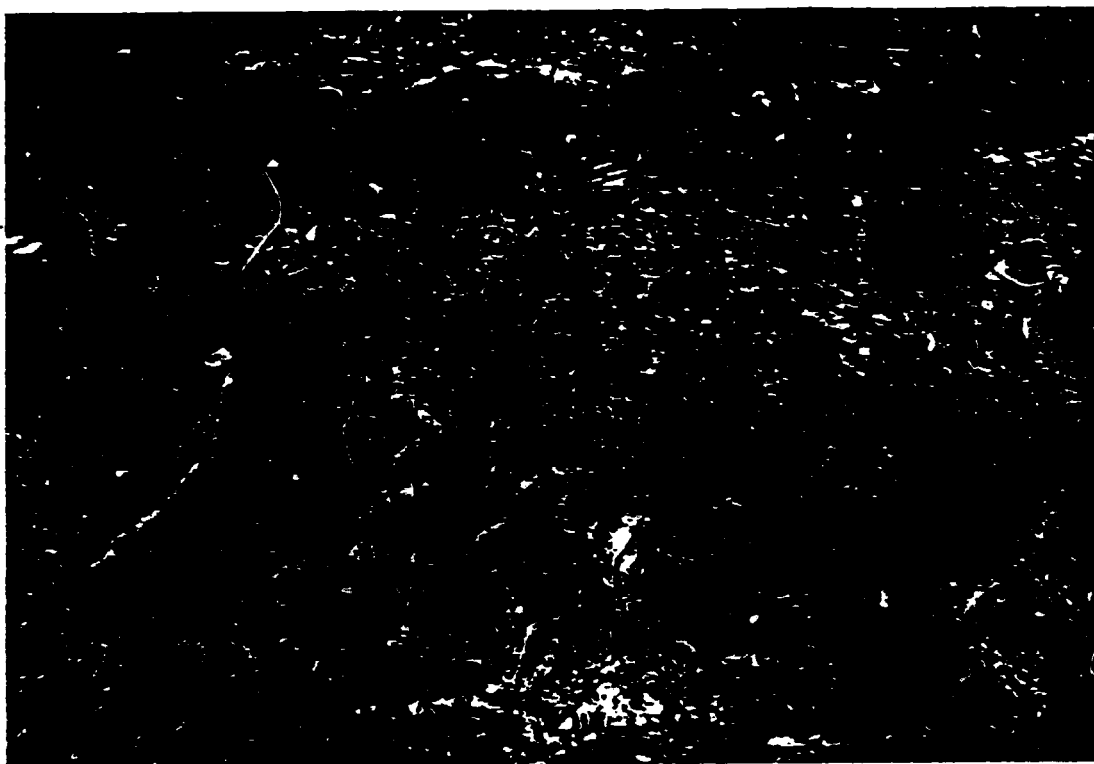
*Visite à Sarh : S.I.V.I.T. - 11 et 12 Mars 37 -
Stock Cuirs secs (idée sur mauvaise conservation et qualité.*



*Visite à Sarh : S.I.V.I.T. - 11 et 12 Mars 87 -
Stock Cuirs secs, vue sur mauvaises conservation et qualité.*



*Visite à Moundou - 13 Mars 87 - Abattoirs
séchage des Cuirs à même le sol.*



*Visite à Moundou - 13 Mars 87 - Abattoirs
vue en gros plan sur un Cuir séchant sur le sol, (Cuir
pas nettoyé, pas lavé, aperçu de la mauvaise dépouille,
trous, coutellures, etc..).*



*Visite à Moundou - 13 Mars 87 - Abattoirs
dépeçage d'un Mouton en insufflant de l'air avec une pompe
à bicyclette.*